



**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 JUILLET 2024**

Direction Générale des Services
J.MENNERAT
JM/GG

A l'attention de l'ensemble des
membres du Conseil Municipal

Convocation

Le 3 juillet 2024

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, conformément aux dispositions des articles L 2121.10 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal est convoqué le :

Mardi 9 juillet 2024 à 18h00 en salle du Conseil municipal
en séance publique

À titre complémentaire, la réunion sera également assuré par la retransmission en direct des débats via la page Facebook de la Ville (<https://www.facebook.com/LaChapelleSaintLuc/>)

Sont joints à la présente convocation :

- ✓ l'ordre du jour du Conseil municipal,
- ✓ l'autorisation de pouvoir écrit pour ce Conseil municipal,
- ✓ l'ensemble des rapports inscrits à l'ordre du jour et les documents s'y rapportant,
- ✓ le procès verbal du Conseil municipal du 4 juin 2024.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire
Conseiller Départemental



Olivier GIRARDIN

VILLE DE LA CHAPELLE SAINT-LUC

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2024

Séance publique du Conseil Municipal (18h00)

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès verbal du Conseil municipal du 4 juin 2024.

✓ BUDGET ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Décision budgétaire modificative n°1/2024
2. Personnel communal
3. Dérogation à la règle du repos dominical des salariés de la concession automobile Citroën

✓ CADRE DE VIE :

4. Concours des maisons et balcons fleuris – Attribution des dotations
5. Désaffectation – déclassement et cession d'un espace de 22 m² rue Mozart
6. Cession d'une emprise foncière située au 24 rue de la douane

✓ VIE ASSOCIATIVE - SPORTS - CULTURE:

7. Subventions aux associations et organismes divers – année 2024
8. Modalités du remboursement des usagers suite à la fermeture pour travaux du complexe Aqualuc

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal.

Information du Maire

Questions diverses.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Léa Regnault

En application de l'article de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales « *Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.* »

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **DE DÉSIGNER** Léa REGNAULT par un vote à main levée, pour remplir la fonction de secrétaire, lors de la séance du 9 juillet 2024.

Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	25			

Olivier Girardin

Mesdames et Messieurs, on va ouvrir ce dernier conseil avant les grandes vacances, comme on disait quand on était petits. Et je vous propose de manière assez traditionnelle que Madame Léa Régnauld soit notre secrétaire de séance.

Est-ce que quelqu'un a quelque chose à redire de cette proposition ? Personne. Je considère que c'est adopté. Madame Régnauld, il faut convenir maintenant et entrer dans le vif du sujet avec l'appel.

Présentation du rapport

Monsieur Olivier Gérardin, Mme Cécile Pauwels, M. Jean-Paul Braun, Mme Marie-Claude Defontaine, M. Bernard Champagne, Mme Sylviane Bettinger, M. David Parison(absent, excusé, donne son pouvoir à M. Olivier Girardin), Mme Véronique Bourgeois-Scheffmann (absente, excusée, donne son pouvoir à Mme Christiane Chéry), Mme Marie-Françoise Le Borgne-Godard (absente, excusée, donne son pouvoir à Mme Léa Régnauld), M. Mohamed Ben Mehidi (absent), Mme Aïcha Himeur, M. Dany Gesnot (absent, excusé, donne son pouvoir à Mme Aïcha Himeur), Mme Ulku Yanik, M. Christian Ducourant, Mme Léa Régnauld, M. Mohamed Lamine Faty (absent, excusé), Mme Sophal Duong, M. Michael Thomas (absent, excusé, donne son pouvoir à M. Jean-Paul Braun), Mme Christiane Chéry, M. Xavier Renaudin (absent, excusé), Mme Marie-Françoise Pautras (absente, excusée, donne son pouvoir à Mme Marie-Claude Defontaine), M. Claude Legaux, Mme Suzanne Gimenez(absente, excusée, donne son pouvoir à M. Bernard Champagne), M. Soufiane Sebarri (absent, excusé), Mme Sandrine Da Cunha, M. Julien Mauvignat, Mme Nadège Nacrier, M. Morad Irchad (absent), M. Vincent Richard (absent, excusé, donne son pouvoir à Mme Danièle Boeglin), Mme Hania Kouider-Sahed (absente), Monsieur Cédric Herblot (absent), Madame Danièle Boeglin, Monsieur Hassan Zoughaiby (absent).

On a le quorum juste, tout pile. Mais on a le quorum.

Après présentation du rapport

Olivier Girardin

Il était temps ! Merci donc deux fois, trois fois à celles et ceux qui se sont rendus disponibles en ce 9 juillet. C'est un conseil un peu tardif, mais les événements obligeaient à ce que nous décalions celui qui était prévu la semaine dernière.

Je vous propose d'entrer tout de suite dans le vif du sujet et de procéder à la question de l'examen du premier rapport qui est une DBM traditionnelle à ce stade. Elle va vous être en effet proposée.

Excusez-moi, l'adoption du procès-verbal du 4 juin 2024.

Délibération N°54/2024

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2024

Rapporteur : Olivier Girardin

Conformément à l'article 40 de l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, dont les dispositions sont entrées en vigueur le 1er juillet 2022, l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales précise dorénavant que :

« Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires. »

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **D'APPROUVER** le procès verbal du Conseil Municipal du 4 juin 2024.

Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	25			

Présentation du rapport

Est-ce qu'il y a des remarques, des commentaires sur ce procès-verbal ? Je n'en vois pas, je mets aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Je reviens donc sur ce principe de DBM avec des précisions concernant notre ordre du jour. Pour des raisons techniques de vérifications que je n'ai pas pu faire et d'engagement budgétaire à calibrer, je retire le rapport numéro 2 sur le personnel communal. Nous l'examinerons au prochain conseil à la rentrée. Ça n'emporte pas de conséquences pour les agents qui verront leur situation rétroactivement réévaluée quand c'était le cas. Mais il y a d'autres sujets sur lesquels je voudrais que nous échangions les uns les autres, à la fois techniquement et politiquement. Donc je le retire. La dérogation, ça, il n'y a pas de problème.

Et puis je vous propose, et là, c'est sur ma demande, une modification de ce qui a été adopté en commission et donc du rapport qui en est issu, sur la subvention à l'association d'Elles-mêmes qui a organisé une soirée extrêmement sympathique, mais dans des conditions dramatiques puisque c'était le soir de l'orage, et qu'ils ont eu une soirée compliquée au centre culturel, ce qui va d'ailleurs nous obliger à faire des travaux sur le centre culturel qui n'étaient pas prévus cette année. Mais il y a eu des dégâts assez importants au niveau de la toiture et donc de l'eau à l'intérieur du centre culturel. Ce qui fait que ça a engagé une situation extrêmement compliquée au niveau de la soirée qui était organisée et ils avaient fait une demande à hauteur de 800 €, nous leur avons accordé entre 300 et 500 €, si ma mémoire est bonne. Et je propose qu'au regard de la situation à laquelle ils ont été confrontés, nous fassions le geste, et c'est moi qui vous le propose, à hauteur des 800 € qu'ils avaient demandés, pas plus haut, mais en tout cas, que nous couvrons les engagements de frais qu'ils ont eu dans les conditions dans lesquelles ils ont subi cet orage ce soir-là.

Donc, c'est l'objet de la modification et du rapport sur table qui vous est proposé.

Une fois que je vous ai donné ces éléments de contexte, on avance et on passe à la DBM, qui est une DBM de déclinaison, si j'ai bien compris.

Rapport n°1

Délibération n°55/2024

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1/2024

Rapporteur : Sylviane Bettinger

Cette Décision Budgétaire Modificative (DBM) N° 1/2024 vise essentiellement à régulariser la prévision budgétaire 2024 en section de fonctionnement et en section d'investissement.

1- En section de fonctionnement :

L'ajustement des crédits de la section s'équilibre à 152 500 €.

a) Recettes

- Chapitre 70 – Produits des services du domaine
 - Réajustement des recettes du complexe Aqualuc suite à sa fermeture pour travaux. - 8 000 €
- Chapitre 731 – Fiscalité locale
 - Réajustement des recettes de la taxe sur les déchets réceptionnés dans les installations de stockage suite à la déclaration de tonnage 9 600 €
- Chapitre 74 - Dotations et Subventions
 - Inscription des subventions issues de la politique de la ville pour un montant global de 54 150 € détaillées ainsi :

Les actions de la cohésion urbaine (Médi'action)	11 500 €
L'action Découverte des Milieux Professionnels (DMP)	1 400 €
L'action Quartiers d'été (séjours jeunes et vacances actives...)	22 000 €
Participation chargée de mission Politique de la Ville	3 500 €
L'action 'Sport ami du bien-être'	5 500 €
Le rendez-vous citoyens	5 000 €
Le festival du court métrage « Charlie Chaplain 2 »	5 250 €
Actions réalisées dans le cadre de la Cité Éducative (Atelier Envol)	12 000 €
Les actions réalisées dans le cadre des financements du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)	12 500 €
Les actions au dispositif des colos apprenantes	10 400 €
Les participations des bailleurs dans le cadre des exonérations de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	5 000 €
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Remboursement trop versé sur les factures d'électricité	53 000 €
Mécénat pour la mise en œuvre du projet « Charlie Chaplain 2 »	3 850 €

b) Dépenses

- Chapitre 011 - Charges Générales : réajustement des dépenses en hausse de 7 200 € :
 - Réduction des crédits ouverts pour les postes énergétiques à hauteur de 94 015 €.
 - Inscription des dépenses afférentes aux actions liées au Contrat de ville pour un montant total de 50 155 €.
 - Inscription des dépenses afférentes aux actions réalisées dans le cadre des exonérations de TFPB à hauteur de 5 000 €.
 - Inscription des dépenses afférentes aux actions réalisées dans le cadre du FIPD (chantiers jeunes, « fil continu ») à hauteur de 2 500 €.
 - Inscription des dépenses afférentes aux actions réalisées dans le cadre de la Cité Éducative pour 2 000 €.
 - Inscription des dépenses afférentes aux actions réalisées dans le cadre des colos apprenantes pour 13 160 €.
 - Abondement de l'enveloppe de divers services pour un montant de 28 400 €.
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion
 - Inscription d'une enveloppe dédiée aux remboursements des usagers suite à la fermeture d'Aqualuc à hauteur de 3 000 €.
- Chapitre 66 – Charges financières
 - Abondement d'une enveloppe dédiée aux remboursements des intérêts d'emprunts en prévision de la mobilisation de nos prêts relais subventions, à hauteur de 15 000 €.

L'équilibre de la section se fait par virement à la section d'investissement de 127 300 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
023	Vir. section investissement	127 300 €			
011	CHARGES GÉNÉRALES	7 200 €	70	PRODUITS DES SERVICES	-8 000 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	3 000 €	731	FISCALITÉS LOCALES	9 600 €
66	CHARGES FINANCIÈRES	15 000 €	74	DOTATIONS ET PARTICIPATION	94 050 €
			75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	56 850 €
		152 500 €			152 500 €

2- En section d'investissement :

L'ajustement des crédits de la section s'équilibre à 246 200 €.

a) Recettes

- Opération 202403 : Inscription d'un complément de subventions accordées dans le cadre de l'enveloppe Politique de la Ville de 54 150 €.
- Opération 202410 : Transfert de 110 000 € de subventions pour la création de la voie douce Mermoz de l'opération voirie 2024 vers une opération dédiée à cette voie douce.
- Opération 202411 : Transfert des subventions de l'opération 202410 pour la création de la voie douce Mermoz et inscription d'un complément à hauteur de 24 000 €.
- Opération 202413 : Inscription de subventions accordées dans le cadre de la création de la voie douce « forêt urbaine » à hauteur de 40 750 €.

b) Dépenses

- Opération 201007 : Éclairage public – Réajustement des crédits destinés au r  trofit au montant des factures    acquitter en 2024 soit une baisse de 100 000 €.
- Op  ration 202104 : Extension du cimet  re – R  ajustement des cr  dits du fait de la s  paration entre l'op  ration d'extension et la cr  ation d'un nouveau cimet  re soit une baisse de 48 000 €.
- Op  ration 202404 : Vitraux   glise Saint-Luc – R  ajustement    la hausse des cr  dits destin  s    l'installation de nouveaux vitraux dans l'  glise Saint-Luc    hauteur de 30 000 €.
- Op  ration 202205 : Enveloppe citoyenne – Red  ploiement des cr  dits de cette enveloppe vers d'autres op  rations, - 20 000 €.
- Op  ration 202208 : Stand de tir – Abondement de l'op  ration d'un montant de 50 000 € en raison des r  visions de prix (plus 15 000 €) et pour l'achat de nouveaux mobiliers (35 000 €).
- Op  ration 202302 : B  timents 2023 – Red  ploiement des cr  dits vers d'autres op  rations    hauteur de 130 000 €.
- Op  ration 202305 : Am  nagement c  ur de ville – Red  ploiement des cr  dits vers d'autres op  rations    hauteur de 167 000 €.
- Op  ration 202310 : Voirie 2023 – Abondement de l'op  ration de 10 000 € en raison des r  visions de prix.
- Op  ration 202401 : Enveloppe service 2024 – Abondement de l'enveloppe    hauteur de 52 610 €.
- Op  ration 202402 : Enveloppe b  timents 2024 - Red  ploiement de cr  dits vers d'autres op  rations    hauteur de 320 000 €.
- Op  ration 202403 : Enveloppe travaux Politique de la Ville 2024 - Red  ploiement de cr  dits vers d'autres op  rations    hauteur de 234 718 €.
- Op  ration 202405 : Toiture   cole   l  mentaire Jean Jaur  s – Transfert de 355 270 € des cr  dits des enveloppes b  timents et Politique de la Ville 2024 vers une op  ration d  di  e exclusivement    la r  fection des toitures de l'  cole   l  mentaire Jean Jaur  s.

- Opération 202408 : Achat foncier – Transfert de 180 000 € des crédits de l'enveloppe bâtiments 2024 vers cette opération en vue d'acquérir un bien immobilier.
- Opération 202409 : Nouveau cimetière – Inscription de crédits destinés aux études d'implantation en vue de la création d'un nouveau cimetière suite à la séparation entre les opérations d'extension et de création d'un nouveau cimetière.
- Opération 202410 : Voirie 2024 – Redéploiement de crédits de 497 062 € vers l'opération création d'une voie douce Mermoz.
- Opération 202411 : Voie douce Mermoz – Inscription dans une opération dédiée des crédits destinés à la création et l'aménagement d'une voie douce à hauteur de 495 000 €.
- Opération 202412 : Voie douce Buisson - Inscription dans une opération dédiée des crédits destinés à la création et l'aménagement d'une voie douce à hauteur de 200 000 €.
- Opération 202413 : Voie douce « Forêt urbaine » - Inscription dans une opération dédiée des crédits destinés à la création et l'aménagement d'une voie douce à hauteur de 135 000 €.
- Opération 202414 : Déplacement des serres - Transfert de 200 000 € des crédits des enveloppes bâtiments 2023 et 2024 vers cette opération en vue de déplacer les serres communales du site rue Raymond Chasseigne vers le site des services techniques rue Jean JAURÈS.

L'équilibre de la section se fait par le virement de 127 300 € depuis la section de fonctionnement.

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
			021	Vir. Du fonctionnement	127 300 €
OP 201007 : ÉCLAIRAGE PUBLIC	-100 000 €				
OP 202104 : EXTENSION DU CIMETIÈRE	-48 000 €				
OP 202204 : VITRAUX ÉGLISE SAINT-LUC	30 000 €				
OP 202205 : ENVELOPPE CITOYENNE	-20 000 €				
OP 202208 : STAND DE TIR	50 000 €				
OP 202302 : BÂTIMENTS 2023	-130 000 €				
OP 202305 : CŒUR DE VILLE	-167 000 €				
OP 202310 : VOIRIE 2023	10 000 €				
OP 202401 : SERVICES 2024	52 610 €				
OP 202402 : BÂTIMENTS 2024	-320 000 €				
OP 202403 : POLITIQUE DE LA VILLE	-234 718 €	13	OP 202403 : SUBVENTIONS ENVELOPPE POLITIQUE DE LA VILLE		54 150 €
OP 202405: TRAVAUX TOITURES JAURÈS	355 270 €				
OP 202408 : ACHAT FONCIER	180 000 €				
OP 202409 : NOUVEAU CIMETIÈRE	55 000 €				
OP 202410 : VOIRIE 2024	-497 062 €	13	OP 202410 : VOIRIE 2024		-110 000 €
OP 202411 : VOIE DOUCE MERMOZ	495 100 €	13	OP 202411:VOIE DOUCE MERMOZ		134 000 €
OP 202412 : VOIE DOUCE BUISSON	200 000 €				
OP 202413 : FORÊT URBAINE	135 000 €	13	OP 202413 : SUBVENTION FORÊT URBAINE		40 750 €
OP 202414 : DÉPLACEMENT DES SERRES	200 000 €				
	246 200 €				246 200 €

Au regard des mouvements de crédits détaillés dans les tableaux précités.

Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes – Qualité – Sécurité du 5 juillet 2024.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **D'APPROUVER** cette décision budgétaire modificative n° 1/2024.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
	23		2	

Présentation du rapport

Je voulais vous informer, il y a une petite erreur matérielle dans le rapport, notamment au chapitre 74, concernant les actions réalisées dans le cadre des financements du fonds ministériel de la prévention et de la délinquance. Il faut lire 12 500 et non pas 12 250.

Cette DBM porte justement sur des régularisations des prévisions budgétaires, tant en section fonctionnement qu'en investissement. Concernant la section fonctionnement, au niveau des recettes, au chapitre 78, il s'agit de réajustements à la baisse des recettes de l'Aqualuc liées notamment à sa fermeture pour travaux et donc des pertes des rentrées des nageurs, à hauteur de 8 000 €.

Le chapitre 731, c'est un réajustement par contre à la hausse de la recette des déchets, suite à une prise en compte des déchets industriels banals de 10 000 tonnes pour un montant de 9 800 €.

Le chapitre 74, ça concerne l'attribution de subventions liées au contrat de villes pour un montant de 54 150 €. L'attribution d'autres subventions, notamment comme les ateliers Envol, la prévention de la délinquance pour un montant de 39 650 €.

Le chapitre 75, remboursement trop perçu des factures gaz pour un montant de 53 000 € et un financement de la part d'un mécène pour 3 850 €.

Au niveau des dépenses, un ajustement à la hausse de 7 200 €, il s'agit d'un solde entre les réajustements des dépenses et des réductions. Il s'agit entre autres des dépenses liées aux actions du contrat de ville pour un montant de 50 155 €. En recette une diminution du crédit ouvert pour les postes énergétiques. Un remboursement aussi des abonnements usagers d'Aqualuc dû principalement à sa fermeture pour un montant de 3 000 € et un abonnement de 15 000 € pour l'enveloppe dédiée au remboursement d'intérêt pour nos prêts relais. De fait, l'ajustement de la section fonctionnement s'équilibre à 152 500 € et ainsi permet d'abonder la section d'investissement à hauteur de 127 300 €. Pour la section investissement, pour rappel, les prévisions budgétaires en termes de projets d'investissement étaient votées pour un montant de 2 802 000 €. Dont 620 000 € pour les bâtiments, 837 000 € pour la voirie et 300 000 € pour les services.

Aujourd'hui, cette DBM permet justement de traduire les arbitrages budgétaires et d'opérer les ajustements par opérations particulières. Les ajustements de crédit de la section de fonctionnement d'investissement s'équilibrent à 246 200 €, soit entre autres à l'opération 403 concernant la DPV en recette pour un montant de 54 150 €.

L'opération 411, il s'agit des voies douces Mermoz pour un montant de 134 000 € qui provient d'un transfert du chapitre voirie pour 110 000 € et une subvention de 24 000 €.

Pour l'opération 413, forêt urbaine, il s'agit d'une subvention d'un montant de 40 350 €.

En dépenses, le détail vous est décliné dans le rapport en votre possession. Je peux citer, par exemple, l'opération 1007, il s'agit de l'éclairage public. C'est une diminution de 100 000 € des crédits affectés au Rétrofit suite à une baisse de la facturation.

L'opération 2207, ce sont les vitraux d'église de Saint-Luc, il s'agit d'un ajustement à la hausse de 30 000 €.

L'opération 2405, les toitures Jaurès, un transfert de 355 270 € à partir de l'enveloppe bâtiment et de la politique de la ville 2024.

De fait, les dépenses s'élèvent à 246 200 €. Les recettes à 118 900 €, auxquels s'ajoute le virement d'investissement de 127 300 €. Donc nous avons une section d'investissement équilibrée.

Après présentation du rapport

Olivier Girardin

Est-ce qu'il y a des remarques ou des commentaires sur cette DBM de déclinaison qui vous a été présentée dans le détail ? Je sais qu'il y a eu des questions parce que c'est vrai qu'elle est à la fois essentielle puisque c'est une déclinaison des objectifs que nous que nous avons présentés lors du budget. Mais elle est en même temps extrêmement conforme aux engagements que nous avons pris devant le conseil avec ce budget. Donc rien de nouveau sous les tropiques, si ce n'est qu'aujourd'hui, on a la vérité des prix et des engagements pris justement. Mais ça peut valoir le coup que vous ayez des questions sur lesquelles vous souhaitez revenir. Non ? C'est très bien. C'est parfait.

Mesdames et messieurs, qui est contre cette DBM ? Personne. Qui s'abstient ? Au moins 2. Madame Boeglin ? C'est adopté. Merci beaucoup.

Merci beaucoup Madame Bettinger, vous avez fait ça parfaitement. Je me demande si c'est bien la peine que Monsieur Parison revienne. C'est une blague. Merci beaucoup d'avoir suppléé et d'avoir suppléé très très correctement dans la présentation de ce dossier.

Donc, vous avez compris que le rapport numéro 2 est retiré, personnel communal. Et que nous avons un rapport traditionnel, dont le rapporteur traditionnel est une rapporteuse ou rapporteur – je crois que c'est rapporteuse – Aïcha Himeur.

DÉROGATION À LA RÈGLE DU REPOS DOMINICAL DES SALARIÉS DE LA CONCESSION
AUTOMOBILE CITROËN

Rapporteur : Aïcha Himeur

Les articles L. 3132-20 et L. 3132-21 du Code du travail autorisent à déroger à la règle du repos dominical, lorsqu'il est établi que le repos simultané le dimanche de tout le personnel d'un établissement serait préjudiciable au public ou compromettrait le fonctionnement normal de cet établissement. Cette autorisation est accordée par le Préfet après avis, entre autres, du Conseil municipal.

Le concessionnaire automobile CITROËN a saisi la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Champagne-Ardenne, d'une demande de dérogation à la règle du repos dominical de ses salariés les dimanches suivants :

- 15 septembre 2024.
- 13 octobre 2024.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une opération commerciale nationale « portes ouvertes nationales ».

Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes – Qualité – Sécurité du 5 juillet 2024.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **DE DONNER** un avis favorable concernant la demande de dérogation à la règle du repos dominical des salariés de la concession automobile CITROËN, les dimanches 15 septembre et 13 octobre 2024.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce rapport.

Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	24		1	

Présentation du rapport

Donc comme tous les ans ce rapport vient par rapport à la au concessionnaire Citroën. Lors de leurs portes ouvertes nationales en date du 15 septembre et du 13 octobre 2024, ils ont saisi la direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Champagne-Ardenne donc cette dérogation pour ces deux jours.

Après saisine de la commission pôle ressources internes, qualité, sécurité du 5 juillet 2024, il vous est proposé de donner un avis favorable concernant la demande de dérogation à la règle du repos dominical des salariés de la concession automobile Citroën le dimanche 15 septembre et 13 octobre 2024 et d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à ce rapport.

Après présentation du rapport

Olivier Girardin

Rapport traditionnel, position traditionnelle des uns et des autres.

Bernard Champagne

Bien sûr, je vais voter ce rapport comme mes collègues. Ce qui n'empêche que par ailleurs, agir aux côtés des salariés pour défendre le droit du dimanche, le droit des repos est une nécessité aussi globale. Il y a aussi des choses particulières dans des cas comme ça qu'il faut prendre en compte. Ce qui n'empêche que le droit notamment des femmes au repos, et le droit sur les congés, les congés hebdomadaires, les congés globaux à l'année, ce sont des actions aussi qu'il faut qu'on mène par ailleurs et ce sont des vraies luttes pour maintenir les acquis du monde des salariés.

Olivier Girardin

Oui, on est d'accord là que c'est exceptionnel, on est d'accord que c'est une ouverture exceptionnelle, traditionnelle mais exceptionnelle. Ce n'est pas le débat qu'on a chaque année sur l'ouverture le dimanche des supermarchés, etc. D'autres prises de parole ?

Christian Ducourant

Je maintiens toujours mon abstention sur ce genre de dossier. J'ai constaté en tant qu'inspecteur du travail tellement de délits sur le travail du dimanche, les soldes, les heures supplémentaires, que je suis toujours dubitatif concernant les salariés. Est-ce qu'ils récupèrent bien, est-ce qu'ils ont été payés 100 % ? J'ai fait tellement de PV sur ce sujet-là que je m'abstiens, comme d'habitude.

Olivier Girardin

C'était exceptionnel pourtant, c'est dommage. Mais les conditions matérielles d'existence déterminent au moins pour partie la conscience, disait un grand philosophe du siècle dernier. Je vous donnerai le nom si vous voulez. « Les conditions matérielles d'existence déterminent au moins pour partie la conscience ». Et tout est dans le « au moins pour partie ». Donc les conditions matérielles d'existence et de la qualité de Monsieur Ducourant qui était inspecteur du travail, contrôleur du travail, ont comme conséquence qu'il a un rapport à ce sujet qui est plus pointu. Donc son métier a fabriqué ce qu'il pense et qu'il nous a livré ici. C'est ça les conditions matérielles d'existence déterminent au moins pour partie la conscience.

Une fois que j'ai dit ça, je mets aux voix. Nous arrivons à ce vote traditionnel qui est qu'il n'y a pas de contre, il y a une abstention et que le reste du conseil est d'accord. Je vous en remercie mesdames et messieurs. La tradition, ça a du bon.

Olivier Girardin

Nous arrivons au rapport numéro 4, qui est aussi une tradition, mais dans des conditions qui sont des conditions qui doivent être mises en exergue. C'est Mme Régnault. Ce n'est pas traditionnel, ça, par contre.

CONCOURS DES MAISONS ET BALCONS FLEURIS
ATTRIBUTION DES DOTATIONS

Rapporteur : Léa Regnault

Dans le cadre de l’embellissement de son cadre de vie, la Ville de La Chapelle Saint-Luc a organisé le concours des maisons et balcons fleuris. Celui-ci a pour objectif d’inciter les habitants à végétaliser, agrémenter, fleurir l’extérieur de leur habitation en complément du travail fourni par le service espaces verts

Le jury communal a procédé le 12 juin 2024 à la visite des maisons et balcons des 27 candidats, inscrits dans les catégories suivantes :

- 1^{ère} catégorie : maisons avec jardin très visible de la rue, 19 participants ;
- 2^{ème} catégorie : maisons avec décor floral installé en bordure de la voie publique, 1 participant ;
- 3^{ème} catégorie : maisons avec balcon et/ou terrasse sans jardin visible de la rue, 5 participants ;
- 4^{ème} catégorie : maisons dont seuls les fenêtres ou les murs peuvent être fleuris, 2 participants
- 5^{ème} catégorie : hôtels, restaurants ou cafés, stations services, boutiques et établissements commerciaux et industriels avec ou sans jardin, aucun participant.

A l’issue de la délibération du jury communal, le classement a été établi par catégorie. Il est affiché à la Mairie et a été communiqué à la presse locale.

Afin de récompenser les candidats, il vous est proposé d’offrir à chaque candidat un bon de retrait de plantes ainsi qu’une récompense en fonction du classement (composition florales, cadeaux en lien avec la thématique…) aux services techniques municipaux. Ce retrait de plantes et récompenses, planifié sur une demi-journée spécifique au printemps 2025, sera l’occasion d’échanger avec les agents des espaces verts

L’enveloppe prévisionnelle dédiée à cette opération est de 700 € TTC.

Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes – Qualité – Sécurité du 5 juillet 2024.

Après saisine de la commission Pôle Développement urbain et transition écologique du 8 juillet 2024.

L’ensemble du Conseil Municipal décide à l’unanimité des voix :

- **D’AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à attribuer à chaque candidat un bon de retrait de plantes aux serres municipales ainsi qu’une récompense en fonction du classement (compositions florales, cadeaux en lien avec la thématique).

Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	25			

Présentation du rapport

Si, ça devait être moi déjà l'année dernière ou l'année d'avant.

Comme chaque année, dans le cadre de l'embellissement du cadre de vie, la Chapelle Saint-Luc a organisé le concours des maisons et balcons Fleuris. Il y a un jury communal qui a procédé le 12 juin à la visite des maisons et des balcons des 27 candidats. Donc, le nombre de candidats est en hausse. Ils viennent agrémente le travail fourni par les espaces verts, qu'on remercie aussi. Donc 27 participants. Vous avez les catégories inscrites. Le classement a été établi par catégorie. Il a été affiché autant à la mairie que dans la presse. Pour récompenser les candidats, il vous est proposé d'offrir à chacun un bon retrait de plantes, ainsi qu'une récompense en fonction du classement. Pour les plantes, c'est pour tout le monde et c'est au choix sur un catalogue. Et pour les autres récompenses, c'est en fonction du classement. Cette remise se fait aux services techniques municipaux au printemps 2025. Cette année, ça a été une matinée d'échange autour du recyclage des déchets. Il y avait pas mal d'acteurs présents et c'était vraiment très intéressant.

L'enveloppe prévisionnelle dédiée à l'opération est de 700 € TTC. Après saisine de la commission de pôle ressources internes, qualité et sécurité du 5 juillet 2024 et celle de la commission pôle développement urbain et transition écologique du 8 juillet 2024, il vous est proposé d'autoriser M. le maire ou son représentant à attribuer à chaque candidat un bon de retrait des plantes aux serres municipales ainsi qu'une récompense en fonction du classement.

Après présentation du rapport

Olivier Girardin

Est ce qu'il y a des remarques ou des commentaires sur ce rapport ?

Jean-Paul Braun

Je voulais ajouter que nous travaillons dans ce concours à augmenter les critères, élargir les critères à notamment les pratiques de culture, les pratiques de compostage. Et donc au fur et à mesure sensibiliser les personnes qui font l'effort d'améliorer le cadre de vie, d'aller vers des pratiques plus écologiques. Je voulais ajouter aussi que cette année, nous avons reçu le jury des Villes et villages fleuris le 26 juin. Le jury était manifestement ravi de nos réalisations et j'en remercie vivement les services qui ont fait de nombreux efforts et qui ont fait aussi des efforts la semaine d'après pour réparer les dégâts de l'orage. Donc ils ont été fortement mobilisés. Le jury a été sensible à nos orientations, évidemment le fleurissement, mais toute la partie végétalisation, comme l'étang Mallouet, comme ce qui se passe au parc Pierre Pitois. Ce n'est pas nouveau, mais c'est très bien tenu, et on verra ça plus tard, dans les années qui viennent, la forêt urbaine, et tout ce qui permet de donner la place à l'arbre dans la ville. On est assez raccord avec leurs critères. Et on voit que ce qu'on met en place, ça correspond bien à ce qu'ils sont en train d'évaluer et ce qu'ils sont en train de mettre en place dans d'autres villes également. Donc, c'est plutôt rassurant et encore merci aux services qui jouent le jeu et qui sont très très motivés.

Olivier Girardin

Merci beaucoup, Monsieur Braun. Je bisse.

Jean-Paul Braun

À l'occasion du passage du jury, nous avons créé un manuel descriptif de toutes les opérations du fleurissement du cadre de vie, de l'amélioration du cadre de vie sur notre commune. Et je ferai un effort pour le faire tirer sur papier et vous le distribuer dans vos cases, parce que c'est une vision un peu différente du livret d'accueil. C'est une vision évidemment plus nature, mais en même temps qui montre le chemin vers lequel on veut aller dans la place de la nature en ville puisqu'on est quand même en ville. Donc on est en permanence confronté entre le minéral et le végétal et voir comment on peut concilier les deux et en tirer le meilleur profit pour les habitants.

Olivier Girardin

Vous me disiez que vous alliez faire l'effort de le brocher pour le distribuer. Je souhaite que ce soit en effet distribué à nos collègues du conseil municipal en tant que tel. Après, il y a une version dématérialisée qui peut peut-être leur être transmise dès maintenant. Ça peut même intéresser la presse, peut-être. En tous les cas, c'est un document très intéressant et à la fois pédagogique, illustratif et politique. Donc, c'est très important que chacune et chacun puisse en disposer. J'en profite pour dire, je l'évoquais tout à l'heure d'un mot, que nous avons été – je ne m'en suis pas bien rendu compte moi pour des raisons que vous avez peut-être en tête, mais nous avons été durement frappés par les orages de la semaine dernière. Je l'évoquais à propos du centre culturel, mais les parcs ont été très touchés et nous sommes inquiets de la situation. Donc, tout a été vérifié. Tout est en train d'être vérifié. Il y a un arrêté de fermeture de nos parcs qui a été pris en urgence la semaine dernière pour des raisons de vérification de

l'état, des possibles accidents envisageables avec un arbre qui serait en train de vaciller. L'établissement du diagnostic a été posé et est fini. Demain on a une grosse manifestation dans les parcs avec le passage de notre flamme à nous. Donc avec des enfants, beaucoup de gens, l'OMS, les services de la Ville de surcroît. Donc on est prêt, on vérifie que tout est raccord et tout est en sécurité pour à la fois les enfants et les personnels, plus les élus évidemment. Normalement, ça doit être bon. On tend le dos par rapport à ce qui se passe ce soir en termes de conditions météorologiques. Mais on a été durement touchés et ça va nous coûter un petit billet ! Sans compter que comme vous le savez, depuis le premier janvier je crois, nous n'avons pas trouvé d'assureur. Nous avons lancé des procédures, mais celles-ci n'ont pas encore donné les résultats escomptés. Donc le travail qui avait été fait au niveau gouvernemental n'a pas produit encore, on est resté à l'état de propositions faites par les assemblées au travers d'un rapport qui a été rendu. Mais il n'y a pas eu de conséquences tirées de tout cela. Donc on va regarder budgétairement comment faire l'établissement des difficultés auxquelles nous sommes aux prises sur les bâtiments. Et nous avons évalué l'ensemble des arbres et des parcs abîmés par cet orage assez démentiel et ces coups de vent qu'on a pris. Voilà ce que je me permettais de vous préciser en même temps que le document évoqué par M. Braun.

Christiane Chéry

Oui, je permets de demander la parole parce que j'ai fait partie pendant des années du jury régional de fleurissement et je me suis toujours un peu insurgée contre cette appellation « fleurissement » parce que c'est loin de ne concerner dans les critères que les fleurs. Ça concerne évidemment tout l'aspect environnemental que nous suivons vraiment et tout l'aspect aménagement des espaces, mise en valeur du patrimoine bâti ou patrimoine végétal. Par exemple l'étang Mallouet est un exemple type de mise en valeur d'un espace naturel. Il me semble d'ailleurs avoir lu dans la presse une erreur, à moins que j'ai mal lu, où on mettait que nous avions deux fleurs et que nous visions la troisième. A mon avis, nous sommes toujours à 3 fleurs. Et dans la presse, j'ai lu, à vérifier, qu'on avait deux fleurs et qu'on visait la troisième. Ça m'a fait un peu bondir. Non, on n'est pas à deux fleurs, on est à 3 fleurs. Alors évidemment, ce terme fleur, ça paraît un peu désuet, un peu puéril, un peu hors de la réalité. Finalement, c'est très important. Et ça va bien plus loin que les fleurs proprement dites. Ça peut être du végétal en tout genre, ça peut être des voies douces, ça peut être la mise en valeur d'un patrimoine, la mise en valeur d'un espace comme le cœur de ville, par exemple, qui est un exemple type d'aménagement en plein milieu urbain. J'ai vu des choses dans certaines communes qui étaient assez réussies, comme d'autres pas toujours réussies. J'ai appris beaucoup dans ce jury de fleurissement parce qu'on était des équipes où il y avait à la fois un élu, des professionnels et ça m'a beaucoup passionnée. D'ailleurs, encore maintenant, je ne regrette qu'une chose, c'est dans ma jeunesse de ne pas avoir eu l'occasion d'avoir une ouverture vers architecte paysagiste. Ça m'aurait beaucoup plu. Entre nous soit dit, pour la tempête dernière, j'ai un arbre qui est tombé sur le parc de Troyes Aube Immobilier. C'est pour la petite histoire personnelle mais c'est vrai que je comprends qu'au niveau de la ville, il y ait eu des dégâts, et ça peut se chiffrer. C'était tout ce que je voulais ajouter. Merci pour ça parce que ça m'intéresse beaucoup.

Jean-Paul Braun

Merci Madame Chéry, vous avez tout à fait raison, les critères d'évaluation sont beaucoup plus complexes que les fleurs, et vous avez bien résumé les critères d'évaluation. Ils attachent aussi une importance à l'adhésion de la population au projet, c'est aussi quelque chose de très important pour eux. Je confirme que nous avons bien les 3 fleurs et que c'était une coquille due à la presse ou due à nos services, je ne sais pas. Nous avons bien les 3 fleurs, nous allons les garder, c'est pratiquement sûr, puisqu'il y a eu un débat : pourquoi nous ne voulons pas passer à 4 fleurs, on le mériterait compte tenu, il n'y aurait pas grand-chose à faire pour passer à 4 fleurs. C'est un débat qu'on pourra avoir ensemble. Mais c'est pour dire que le niveau qualitatif de ces 3 fleurs est largement acquis.

Danièle Boeglin

Je voulais savoir si c'était le jury régional ou le jury national qui était passé.

Jean-Paul Braun

Pour les 3 fleurs, c'est le régional.

Danièle Boeglin

C'est le jury régional, mais comme on parlait de peut-être 4 fleurs. Cela dit, on a eu 4 fleurs et c'est très contraignant. Donc, je trouve que 3 fleurs, c'est bien.

J'en profite, pendant qu'on est dans les fleurs, pour revenir sur une remarque que je voulais faire. A la page 7 des orientations budgétaires, il est mis qu'on envisage le déplacement des serres et qu'on veut les passer de la rue Chasseigne vers le site des services techniques rue Jules Ferry. Mais on a des services techniques rue Jules Ferry ?

Olivier Girardin

Je pense qu'il y a une erreur. On a confondu Jules Ferry et Jean Jaurès.

Danièle Boeglin

OK, on est bien d'accord.

Olivier Girardin

On est bien d'accord. Vous faites bien de le dire.

Danièle Boeglin

C'est page 7 de la DBM.

Olivier Girardin

Vous avez raison. Et d'ailleurs, je demande à ce que ce soit corrigé formellement. C'est bien rue Jean Jaurès et pas rue Jules Ferry. Deux personnages importants de la fin du dix-neuvième et début du vingtième, mais bon, ce n'est pas la même chose. Il faudra changer sans qu'il y ait besoin de redélibérer. Il s'agit d'une erreur matérielle, une coquille.

Bernard Champagne

Un petit mot par rapport à la tempête, ce que vous soulignez Monsieur le maire. C'est vrai que la Chapelle Saint-Luc a été touchée assez durement, ce n'est pas le cas de toutes les communes autour de nous, ça a été une espèce de couloir de vent avec des vents tournoyants, ce qui fait que l'avenue Coty a été perturbée pendant un petit moment, le cœur de ville, Piney, le hameau Saint-Luc, tout ça, ça a été touché par la tempête. Je voulais remercier les services techniques qui ont réagi très rapidement en soirée, avec les engins appropriés de manière à dégager des arbres, puisqu'il y avait des arbres qui faisaient plusieurs tonnes qu'il fallait dégager très vite pour sécuriser également. La prévention également très rapidement a été sur place de manière à aller aux abords, là où il y avait à la fois des arbres tombés mais également des branches qui menaçaient de tomber, qu'ensuite nos services techniques dès le lendemain ont mis à bas, de manière à ce qu'elles ne tombent pas sur quelqu'un. Donc la chaîne de réactivité a été excellente je pense. Très vite, on a pu sécuriser les lieux, les accès et également les trottoirs pour les usagers. Je pense notamment à côté de la mairie où il y avait une branche qui menaçait de tomber juste à côté de l'abri à l'arrêt bus, où il y avait du danger et le tour a été fait par nos services techniques et bien fait puisqu'aujourd'hui, on est dégagé complètement, il n'y a plus de risques ni non plus dans les parcs. Merci.

Christiane Chéry

Excusez-moi de redemander la parole. C'est parce qu'il y avait un sujet qui me tient à cœur, pas vraiment, mais qui mérite réflexion. J'ai encore lu dernièrement, justement dans le cadre des aménagements paysagers, si on peut dire, et au moment où on parle du manque de place dans les cimetières, qu'il existe dans d'autres pays, et un peu en France, ça commence timidement, il existe des forêts cinéraires. C'est-à-dire que c'est le respect de la forêt, mais dans un lieu de recueillement qui est réglementé, on n'y fait pas n'importe quoi, on ne met pas de monuments, les cendres de ceux qui se sont fait incinérer sont dispersés au pied d'un arbre qui donne un repère, éventuellement, on met une petite indication qu'il y a les cendres de telles personnes. Personnellement, ça me plairait beaucoup d'être au pied d'un arbre. Alors, c'est peut-être pour ça que ça m'interpelle. Je vais peut-être mettre mes cendres en Allemagne ou dans des pays où ça se pratique, mais en France, ça commence. Alors on serait les précurseurs parce que c'est en respect avec la nature, c'est vraiment réglementé et c'est à l'initiative des communes, justement.

Jean-Paul Braun

C'est une très bonne remarque et d'ailleurs, on étudie ce type de cimetière naturel. Il y a un bel exemple à Auray en Bretagne. C'est quelque chose qu'on étudie sérieusement sur l'espace dont on dispose, étant donné qu'un cimetière doit respecter des règles sanitaires et hydrogéologiques exigeantes, mais c'est quelque chose qui n'est pas hors sujet chez nous.

Olivier Girardin

J'insiste à mon tour. On est d'accord qu'on lance la procédure de la création d'un nouveau cimetière. Le sujet n'est pas sur la table puisque je vous rappelle que l'extension ne permet pas de régler l'ensemble des sujets auxquels nous sommes confrontés et que nous sommes en train d'étudier sur un emplacement précis la possibilité de faire ce cimetière, qui serait un cimetière naturel permettant par ailleurs d'accueillir l'ensemble de la population, quelle que soit sa confession, sur le même lieu et dans un cadre qui serait en effet un cadre permettant ce type de dispositif et de manières. Paysager. Lieu cinéraire. Cimetière naturel. On est bien là-dessus sur ce projet-ci dans notre ville. Je confirme l'évocation par M. Braun de ce que non seulement, nous y réfléchissons, mais nous avons engagé, nous engageons les études hydrogéologiques permettant la vérification que le terrain que nous visons serait possiblement adapté à un tel dispositif. Donc on y va. Ça nous permettra de faire le lien avec... Vous l'avez dit vous-même. Mais faudra attendre un petit peu, Madame Chéry !

Mesdames et messieurs, nous avons digressé correctement sur un sujet qui était possiblement à tiroir. Nous les avons ouverts et saisi l'ensemble des éléments qui ont fait la discussion autour à la fois du coup de vent, de la

tempête, de l'orage, du cimetière, des 4 fleurs, de Jean Jaurès et de Jules Ferry. Enfin, bref, des poètes, une assemblée de poètes !

Je vais vous proposer de voter sur ce concours des maisons fleuries et de son règlement et des attributions des dotations que nous a présenté Madame Léa Régnauld tout à l'heure.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Je me demandais si vous pourriez pas nous présenter dans la foulée des affectations et le déclassement et session et la session d'une emprise foncière, monsieur Braun, puisque vous faites les deux. Et nous procéderons à deux votes ensuite.

DÉSAFFECTATION – DÉCLASSEMENT ET CESSIION D'UN ESPACE DE 22 M² RUE MOZART

Rapporteur : Jean-Paul Braun

1) Désaffectation et déclassement

MON LOGIS souhaite céder deux bâtiments sis 5A et 5B rue Mozart, à la Chapelle Saint-Luc.

Il est à noter que les auvents au droit des entrées et la rampe d'accès sont situés sur une parcelle cadastrale appartenant à la Ville.

Afin de régulariser la situation et permettre la mise en place de la copropriété, il convient de céder une partie de la parcelle AS 490, représentant 22 m², au profit de MON LOGIS.

Le plan communiqué en annexe permet de visualiser les différentes emprises et l'implantation potentielle des places de stationnement.

L'espace concerné, non affecté à l'usage direct du public, mais de fait aux résidents, peut à ce titre être désaffecté, préalable indispensable à tout déclassement du domaine public communal. Ainsi, l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) précise que« *Un bien d'une personne publique mentionnée à l'article L.1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.* »

Il vous est ainsi proposé de constater la désaffectation, puis de procéder au déclassement de cette emprise représentant une superficie de 22 m².

Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes – Qualité – Sécurité du 5 juillet 2024.

Après saisine de la commission Pôle Développement urbain et transition écologique du 8 juillet 2024.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **DE CONSTATER** la désaffectation du domaine public communal les espaces occupés par les auvents au droit des entrées, et la rampe d'accès aux caves, représentant une superficie totale de 22 m².
- **DE DÉCLASSER** du domaine public communal ces espaces représentant une superficie totale de 22 m².
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette procédure de désaffectation et de déclassement.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	25			

2) Cession des emprises foncières

Par courrier en date du 5 juin 2024, la Direction de l'Immobilier de l'État (DIE) a été saisie afin de déterminer la valeur vénale des espaces susmentionnés, d'une surface totale de 22 m².

Les services compétents, dans un courrier du 05 juin 2024 ont estimé à 1,54 € HT assorti d'une marge d'appréciation de – 10 %.

Cette cession d'une partie de la parcelle AS 490 constitue une condition indispensable à la réalisation par MON LOGIS, de la procédure lui permettant de finaliser la mise en place de la copropriété, puis de la vente. Elle peut être opérée pour un euro.

Les frais d'acte notarié seront à la charge de MON LOGIS.

Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes – Qualité – Sécurité du 5 juillet 2024.

Après saisine de la commission Pôle Développement urbain et transition écologique du 8 juillet 2024.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

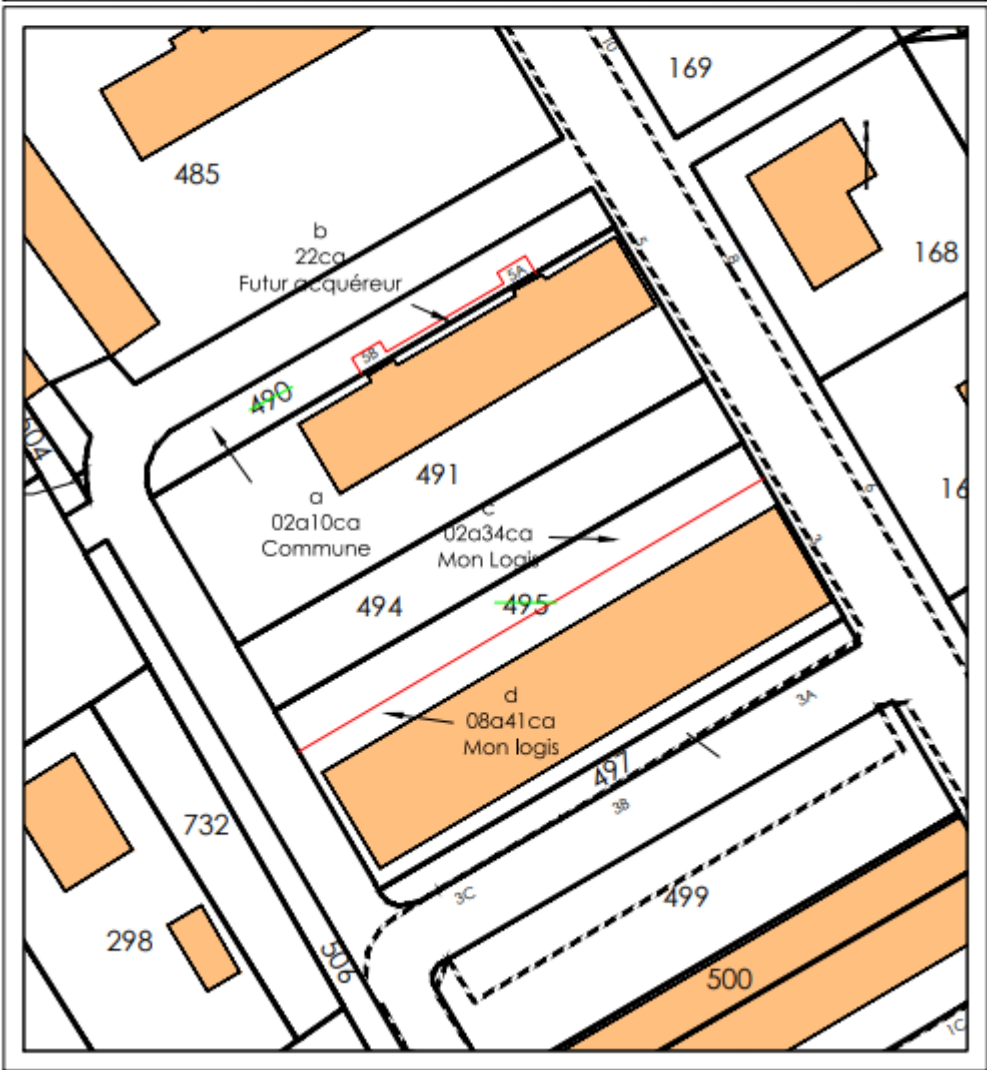
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à procéder à la cession au prix de 1 €, hors frais de notaire, d'une partie de la parcelle AS 490, pour une superficie totale de 22 m² conformément au plan figurant en annexe, au profit MON LOGIS.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette cession.

**Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants**

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	25			

Commune : 010081 Chapelle-Saint-Luc (La)	MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)	Cachet du rédacteur du document :
Número d'ordre du document d'arpentage Document vérifié et numéroté le Par	CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955) Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) : A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau : B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain : C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 30/01/2024... par M. MORIERBLANC, Maître Géomètre à TROYES. Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463. A. JRGYES....., le 30/01/2024.....	Document dressé par : Monsieur J. BLANC, Maître..... à TROYES..... Date 31/01/2024..... Signature :
Section : AS Folio(s) : 01 Qualité du plan : régulier <20/03/00 Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/500 Date de l'édition : 28/01/2004		13159-2-HOME

(1) Offres de bornage individuelles, coordonnées à leur dépôt, par deux à six d'une espèce (plus d'une par voie de mise à jour, dans la limite de la propriété possédant une affectation cadastrale).
(2) Plan ou Accessoire géométrique expert (arpentage, bornage ou bornage, bornage, etc.).
(3) Offres de bornage individuelles, coordonnées à leur dépôt, par deux à six d'une espèce (plus d'une par voie de mise à jour, dans la limite de la propriété possédant une affectation cadastrale).



CESSION D'UNE EMPRISE FONCIÈRE SITUÉE AU 24 RUE DE LA DOUANE

Rapporteur : Jean-Paul Braun

Par délibération N°13.2024, en date du 20 février 2024, le Conseil municipal a défini les conditions de vente d'une emprise foncière de 1 500 m², issue de la parcelle cadastrée C 152, d'une superficie totale de 5 507 m², située 24, rue de la Douane, et contigüe à une entreprise de recyclage.

Par courriel en date du 1^{er} juillet 2024, Monsieur Jonathan DELAVault, Directeur général délégué de l'entreprise SUEZ RV Nord Est, s'est porté acquéreur de cet espace au prix indiqué par la délibération précitée, soit 36 000 € hors droit et hors taxe.

Au vu de ce qui précède il vous est proposé d'accepter l'offre d'achat émise par l'entreprise SUEZ RV Nord Est.

Les frais de notaire, et les frais de géomètre relatifs au document d'arpentage et de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

Après saisine de la commission pôle Ressources Internes – Qualité – Sécurité du 5 juillet 2024.

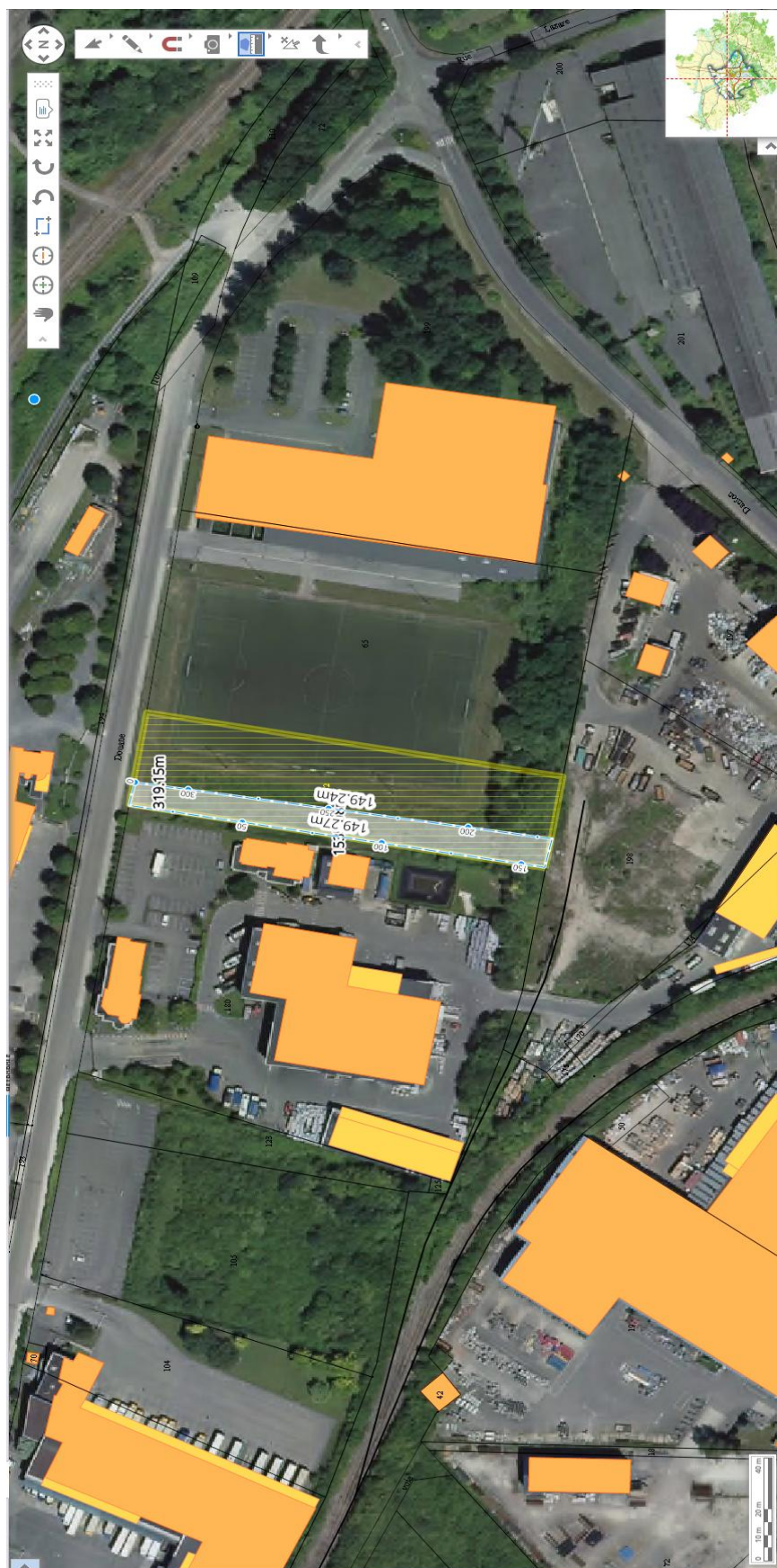
Après saisine de la commission pôle Développement urbain et transition écologique du 8 juillet 2024.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à procéder à la cession au prix de 24 € / m² (hors frais), soit 36 000 € d'une emprise de 1 500 m², située au 24, rue de la Douane, conformément au plan figurant en annexe, au profit l'entreprise SUEZ RV Nord Est, représentée par Monsieur. Jonathan DELAVault, Directeur général délégué.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette cession.

**Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants**

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	25			



Présentation des rapports

Il y aura trois votes.

En résumé, le rapport numéro 5 concerne une cession de Mon logis qui n'est pas propriétaire du terrain situé devant l'immeuble qu'ils veulent vendre et ils ont besoin de 22 m² sur l'espace des auvents qui sont devant les immeubles. La parcelle appartenant à la commune, il faut donc constater la désaffectation de ces 22 m². C'est la surface délimitée par la ligne rouge sur la parcelle 490. Ça fait 22 m². Donc, il faut constater la désaffectation et ensuite le déclassement. Et ensuite, acter la cession de ces emprises foncières pour le montant de 1 euro à la société Mon logis. C'est le rapport numéro 5.

Le rapport numéro 6 c'est la suite d'une délibération qu'on a prise en février 2024 concernant les conditions de vente d'une bande... C'est l'accès à un terrain de Suez depuis la rue de la Douane jusqu'à leur terrain. Cet accès fait 10 mètres de large. C'est la bande blanche que l'on vend. 10 mètres de large de la rue de la Douane jusqu'à l'accès du terrain de la société Suez à l'arrière. Nous avons délibéré en février sur les conditions de vente et nous avons une offre de Suez pour 36 000 €.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le maire à procéder à la cession de ce terrain pour le prix global de 36 000 € sur l'emprise de 1 500 m².

On a deux votes pour le 5 et un vote pour le 6.

Après présentation des rapports

Olivier Girardin

Est-ce qu'il y a des remarques ou des commentaires sur ces rapports de cession 5 et 6. Je n'en vois pas. Je mets donc aux voix le rapport numéro 5. Vous avez un double mouvement qui est la désaffectation. Qui est contre la désaffectation ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. C'est adopté.

Qui est favorable au déclassement issu de cette désaffectation ? Est-ce que c'est le même vote ? Oui, ça va être le même vote. C'est logique. Donc ce rapport est adopté.

Vous m'avez gentiment laissé... En ce moment, je suis un peu robot. Donc s'il faut m'aider, quand vous voyez que ce n'est pas ça les votes, vous me dites : Monsieur le maire, ce n'est pas ça les votes !

Qu'est-ce qu'on fait puisque vous êtes si malins ? Autoriser à procéder à la cession, c'est ça ? En fait, on fait sur le même rapport désaffectations déclassement et la cession. Ce qu'on ne fait jamais d'ailleurs, d'habitude. C'est pour ça que je suis troublé.

Donc sur ce deuxième vote, c'est le même vote. De toute façon, ça ne change pas grand-chose. Très bien. Merci beaucoup.

Le 6, sur la cession d'une emprise telle qu'elle a été définie. Ça, c'est sur Suez. Est-ce qu'il y a des remarques ou des commentaires ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Nous avons fini l'examen des rapports 5 et 6.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS – ANNÉE 2024

Rapporteur : Bernard Champagne

Deux nouvelles demandes de subventions spécifiques ont été reçues pour l'année 2024.

L'enveloppe financière, appelée réserve d'opportunité d'un montant actuel de 37 465 € permet d'étudier toute demande supplémentaire.

Vous trouverez le montant de la subvention qu'il vous est proposé d'attribuer aux associations désignées ci-dessous.

Ces demandes sont motivées par les associations comme suit :

- Association D'Elles Mêmes : soutien pour l'organisation de la soirée « Old School » prévue au Centre Culturel afin de réunir les anciennes de la Chapelle Saint-Luc.
- Comité Territoriale Aube Basket : soutien pour l'ensemble des manifestations mises en place avec le public chapelain.

Au terme de l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales « Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires ».

Par conséquent, il est demandé aux membres du conseil intéressés à l'affaire, de ne pas prendre part au vote concernant les associations dont ils sont membres de l'organe dirigeant ou adhérent.

Commission Pôle Vie Associative, Sportive, Culturelle et Citoyenne du 17 juin 2024	Avis de la commission	Montant soumis au vote du Conseil Municipal
Association D'Elles Mêmes : soutien à l'organisation Old School	Favorable	800 €
Comité Territoriale Aube Basket : soutien aux diverses actions et manifestations menées à La Chapelle Saint-Luc	Favorable	6 000 €
TOTAL		6 800 €

Après le versement des subventions sollicitées, le montant de l'enveloppe d'opportunité serait alors de 30 665 €.

Après saisine de la commission Pôle Vie associative, sportive, culturelle et citoyenne du 17 juin 2024.

Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes - Qualité - Sécurité du 5 juillet 2024.

L'ensemble du Conseil municipal décide à l'unanimité des voix :

- **D'APPROUVER** ces propositions pour un montant global de 6 800 €, au titre des subventions exceptionnelles pour l'année 2024.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **DE PRÉCISER** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024 au compte 6574.

Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	25			

Olivier Girardin

Au-delà de ce que j'évoquais de la majoration de la subvention à l'association Old School.

Présentation du rapport

Je ne reviens pas sur la présentation par rapport à la première subvention sur votre dossier. La deuxième subvention qui a été discutée en commission, il s'agit d'une subvention par rapport à des actions que le comité territorial Aube basket Haute-Marne, puisque le comité territorial est à cheval sur deux départements, a mis en place en début d'année, une façon très serrée, c'est habituel, je ne reviens pas sur les différentes actions qui ont été faites. Des actions qui sont très importantes pour notre territoire, notamment en direction de l'emploi, en direction des enfants, en direction des filles. Ce sont quand même des actions qui pour nous ont une importance et ont un écho extrêmement puissant au niveau du basket. Il vous a proposé avec ce rapport 800 € par pour l'association d'Elles mêmes et 6 000 € pour le comité territorial Aube Haute-Marne basket. Si vous le votez, ça veut dire que l'enveloppe d'opportunité qui restera est de 30 665 €, ce qui est, du point de vue des autres années, presque confort, on va pouvoir finir l'année tranquillement par rapport aux demandes qui peuvent nous arriver, qui risquent de nous arriver, qui sont traditionnelles, notamment pendant l'été, qui sont étudiées à l'automne, en septembre, sur des situations particulières qui n'ont pas pu être prévues par les associations, pas pu être anticipées ou qui sont des choses nouvelles.

On vous demande, mes chers collègues, d'approuver ces deux propositions, d'autoriser le maire ou son représentant à signer les documents adaptés à ces deux subventions.

Après présentation du rapport

Olivier Girardin

Est-ce qu'il y a des remarques ou des commentaires sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je le mets donc aux voix. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

MODALITÉS DU REMBOURSEMENT DES USAGERS SUITE À LA FERMETURE
POUR TRAVAUX DU COMPLEXE AQUALUC

Rapporteur : Bernard Champagne

Le début des travaux de réhabilitation d'AQUALUC ayant été fixé au lundi 03 juin 2024, tous les usagers ayant souscrit un abonnement, dont le terme était au début du mois de juillet 2024, n'ont pu bénéficier de l'intégralité des séances.

C'est pourquoi, dans ce contexte particulier, il vous est proposé d'envisager le remboursement des séances non effectuées et ne pouvant être reportées selon les modalités précisées ci-après :

Prestations /Activités concernées	Méthode de calcul du remboursement	Montant du remboursement
Cours d'aquagym	Annulation de 5 séances sur un total de 34 séances pour les forfaits annuels et de 17 séances pour le forfait demi-saison.	23,60 € pour les forfaits annuels 29,50 € pour les forfaits demi-saison
École de natation	Annulation de 5 séances sur un total de 34 séances pour les forfaits annuels.	12,50 € pour les forfaits annuels

Les remboursements s'effectueront par l'établissement d'un certificat administratif, à la demande écrite des usagers et sur présentation d'un justificatif des droits acquittés.

Après saisine de la commission Pôle Ressources Internes – Qualité – Sécurité du 5 juillet 2024.

L'ensemble du Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix :

- **D'APPROUVER** le remboursement des prestations abonnements dans les conditions définies ci-dessus.
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au compte 65888 « Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion ».
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Les conclusions du rapport mis au voix
donnent les résultats suivants

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	25			

Présentation du rapport

C'est une situation un peu particulière, vous le savez toutes et tous mes chers collègues, Aqualuc actuellement est à l'arrêt complet et va donc faire peau neuve, on peut dire ça comme ça, puisque tout l'intérieur va être rénové en termes de carrelage et une partie du ciment, la partie supérieure dans certains endroits, au niveau gros-œuvre. Il y a bien entendu des gens qui ont pris des abonnements pour certaines activités, notamment les cours d'aquagym et de natation. Donc il y a des demandes qui sont là où des gens souhaitent pouvoir être remboursés. Il y a des gens qui vont se diriger bien entendu vers nos collègues de Troyes pour continuer de l'aquabike ou l'aquagym, ce qui est tout à fait normal. Donc ils souhaitent être libérés de l'engagement et de l'argent qu'ils avaient investi dans notre collectivité. Les échos que j'ai, c'est que la plupart des gens disent non mais on va suspendre, mais on reviendra parce qu'on aime bien Aqualuc. Donc je n'ai pas trop de soucis par rapport au retour des usagers par rapport à tous ces abonnements. C'est une dimension un petit peu particulière de manière à leur permettre de solder leurs cartes et de ne pas attendre l'année prochaine pour la réactiver. D'autant que les cartes sont sur 6 mois ou un an, donc il faut aussi ne pas faire de gymnastique un peu particulière pour redonner des droits au retour qui seraient compliqués à un moment donné. Il vaut mieux solder, c'est le choix qu'on fait, solder ces cartes d'abonnement et repartir au moment de la réouverture avec des cartes de six mois ou un an comme on le décidera, de manière à ce que les choses soient beaucoup plus faciles pour la gestion de l'équipement. Vous voyez qu'il y a des prix qui sont différenciés, c'est normal puisque le nombre de séances qui reste, quand c'était sur un an ou sur six mois, n'est pas le même, et le tarif n'est pas le même puisque quand on ramène à l'unité, bien sûr c'est moins cher quand on prenait par an que par six mois. C'est le jeu, c'est tout à fait normal de manière à favoriser l'abonnement. Si vous souhaitez quelques explications en plus, mais on en a échangé au cours de de la commission et ça nous semblait assez clair, mais je suis prêt à répondre à vos questionnements.

Après présentation du rapport

Danièle Boeglin

Est-ce qu'on a évalué à peu près combien ça nous coûtera de rembourser ? On a eu beaucoup de demandes ou c'est vraiment un épiphénomène ?

Bernard Champagne

Non, c'est à la marge parce que les gens avaient anticipé. On leur avait dit bien avant, au moins deux ou trois mois avant, qu'on allait fermer, on le savait. C'était quelque chose d'annoncé. Donc, c'est à la marge. C'est, je vais dire, entre 15 et 20 personnes qui vont être à rembourser pour les abonnements. Mais encore une fois, ce n'est pas tellement la somme, c'est surtout de repartir à zéro au moment de la réouverture. C'est surtout ça qui nous préoccupe, que ce soit très limpide quand on va pouvoir remettre le navire amiral en fonction. Mais c'est très peu, il ya peu de personnes par rapport aux cartes qui sont des cartes de 10 entrées, de 30 entrées. Les gens les gardent et ils vont pouvoir les réactiver dès la réouverture. Mais ça par contre, on ne rembourse pas puisque la carte sera valable quand on dès qu'ils vont pouvoir revenir se baigner

Danièle Boeglin

C'est bon signe qu'il y en ait peu qui demandent leur remboursement. Ça manifeste leur intention de revenir, ceux qui gardent les cartes.

Olivier Girardin

Oui, il y a un vrai attachement à cette piscine-là. J'ai été interpellé dans un cadre qui n'avait rien à voir avec celui de la ville, par des Troyens ou des habitants de l'agglomération, qui me disaient que c'était leur piscine préférée, notamment pour la qualité de l'eau. Donc il y a un gros travail de nos services sur ces questions, et ils sont assez remarquables. On le signale au passage, ça fait plaisir aussi de savoir qu'il y a des gens qui viennent d'un peu plus loin, qui pourraient aller éventuellement ailleurs régulièrement. Je ne dis pas ça parce que nos collègues de Troyes sont parfaits. Mais voilà, chez nous ça se passe très bien et il y a une qualité et un suivi de la qualité avec des investissements pour que ça nous coûte le moins cher possible. Je redis à Monsieur Champagne, ça coûte énormément, il faut le savoir. Mais en tout cas, les utilisateurs sont contents et fidèles. D'ailleurs, ça a été un choc, cette fermeture. Mais c'est pour le bien commun. Heureusement qu'on avait appuyé sur le bouton de l'expertise judiciaire avant la décennale. Quand on voit ce qu'ils ont trouvé et combien ça va coûter. Tous ces ennuis mis à part, on a ces conditions qui sont présentées devant vous. Je remercie d'ailleurs les collègues de Troyes d'avoir fait un peu de place autant que faire se peut pour accueillir les associations, notamment chapelaines, qui ont besoin de migrer évidemment et de pratiquer. Et de faire de la place un peu pour les scolaires parce que ça va être un peu chaud cette année.

Bernard Champagne

Même quand les trois piscines de l'agglomération fonctionnent, on manque de surface de plan d'eau pour l'accueil, notamment des scolaires. On n'arrive pas à absorber toutes les classes qui sont nécessaires. C'est important à savoir parce qu'il faudrait un nouvel équipement. Or, la question qu'on peut se poser aujourd'hui, est-ce qu'une commune peut porter un équipement à elle toute seule ? On sait le poids que ça représente. Je pense qu'aujourd'hui, c'est vrai que la réflexion autour de l'intercommunalité pour porter de tels équipements. Je rappelle, on a déjà dit ici que, en gros, 80% des usagers d'Aqualuc, je parle des usagers adultes et enfants, je parle pas des classes, mais 80% sont des non-Chapelains. Pour les classes, ce n'est pas le même ratio puisqu'on privilégie un petit peu nos classes quand même, et notamment nos centres aérés. Donc là, le ratio monte, bien sûr. Mais en termes des usagers qui viennent nager,

se baigner ou apprendre à nager ou rentrer dans nos actions, tout ce qui est aquabike et tout ça, 80 % sont de l'extérieur. Ça met vraiment l'accent sur le fait que c'est un équipement intercommunal et on a rencontré les gens de la ville de Troyes, les techniciens, également l'élue de la ville de Troyes, de manière à favoriser au maximum. Il y a des actions qui sont maintenues comme les actions pour aller au lac ou les choses comme ça, que Troyes va maintenir. Que nous aussi on va maintenir, de manière à ce que les personnes qui souhaitent se baigner puissent continuer ou aller au Chartreux pour nous ou au Vouldy ou bien au lac dans les actions que l'on peut mener. Je pense notamment aux enfants dans les actions d'été qui sont mises en place.

Olivier Girardin

Il y a un enjeu intercommunal de construction d'un nouveau bassin. C'est une évidence. C'est un sujet qui est la fois éminemment politique, de sens de ce que l'on peut proposer à la population dans le cadre de l'intercommunalité, en même temps éminemment technique. Mais je l'ai dit sur tous les tons et je ne veux pas que la réflexion soit une réflexion égoïste, c'est-à-dire que ce n'est pas parce que La Chapelle a un équipement, en l'occurrence, on nous reprendrait sur notre dotation de compensation, donc on ne gagnerait pas de sous. Mais c'est un sujet d'essence intercommunale. On aura à nouveau la discussion avec nos collègues. Je sais que c'est un sujet qui, à lui seul, méritera dérogation par rapport à l'ensemble des règlements qui sont posés sur les équipements intercommunaux, parce que sinon, tout le monde se met en PLS avant même de commencer à discuter. Je suis désolé de le redire, mais c'est un sujet évidemment qu'il faudra traiter. Je trouve qu'on perd un peu de temps. Ça fait à peu près deux mandats que je le dis. C'est lent parfois, franchement c'est lent. Parfois ça va vite, parfois ça va pas vite, Ça, ça ne va pas vite. Mais c'est un sujet important, on est juste en bassin.

Sur ces bonnes paroles, je vous propose de passer au vote, en attendant le retour de madame Boeglin, sur les propositions qui sont faites dans le cadre de cette fermeture pour raison de travaux d'Aqualuc. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Je n'en vois pas. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Nous avons épuisé, le président de séance, ce n'était pas la peine d'en rajouter, mais nous avons épuisé en tout cas notre ordre du jour tel qu'il vous a été envoyé dans les temps. Il y a évidemment les questions diverses. Il y a la présentation des différentes décisions que j'ai prises dans le cadre des délégations que vous m'avez autorisées. Je suis prêt à répondre à vos questions. Il n'y en a pas et ce n'est pas une mauvaise chose.

Mesdames et messieurs, je vais clore notre séance en vous disant que pour cette fin d'année, il y a un petit pot qui attend celles et ceux qui voudraient éventuellement...

Je ne m'en rappelais plus, mais tout va bien. Il y avait un dernier sujet dans le cadre des décisions que j'ai prises. C'est la présentation des tarifications jeunesse.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Cécile Pauwels

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux attributions exercées par délégation du Conseil municipal.

Depuis la dernière séance du Conseil municipal, les décisions suivantes ont été prises :

▪ En matière de tarification :

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE – RESTAURATION SCOLAIRE – NOUVEAUX TARIFS À APPLIQUER AUX FAMILLES À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2024.

L'offre de services doit bénéficier à l'ensemble des familles et accorder une attention particulière aux familles à revenus modestes, notamment au travers d'une politique facilitant leur accès.

La volonté politique est d'harmoniser tous les temps de l'enfant vivant sur le territoire chapelain et de répondre aux besoins réels des familles pour garantir un accueil et un service de qualité pour tous.

En 2024, la commune souhaite revoir les tarifs proposés aux familles pour la restauration scolaire et les accueils périscolaires.

Cette évolution de la tarification des activités et offres de service prend en compte :

- L'augmentation du coût de prise en charge d'un enfant pour la commune représenté par l'accroissement régulier du coût d'achat des repas auprès du prestataire, l'inflation et la hausse des coûts de personnel qualifié.
- L'augmentation du coût des fluides et des carburants.
- La mise en place d'un bus de 63 places supplémentaires pour l'accès à la restauration scolaire du groupe Ferdinand Buisson.
- La prise en compte des réalités économiques des familles avec le maintien d'une tarification équitable et avantageuse.

Article 1 – Les tarifs actuels sont abrogés à compter du 31 août 2024.

Article 2 – Les nouveaux tarifs applicables prendront effet à compter du 1^{er} septembre 2024.

- Concernant les accueils périscolaires : de nouveaux tarifs sont définis (augmentation de 0,10 €), une pénalité de retard de 2 € sera appliquée après le respect de la procédure prévue par le règlement intérieur. La dégressivité des tarifs est maintenue pour les fratries (-10% dès le 2^{ème} enfant, -15% dès le 3^{ème} enfant).

Accueil	Matin	Soir
Tarif quotidien en euros	0,30	0,50

Concernant la restauration scolaire : une évolution des tarifs de +5% arrondis, le maintien des 7 tranches des quotients familiaux pour les familles chapelaines et un tarif spécifique réservé aux familles domiciliées hors du territoire chapelain.

Tranche	Quotient Familial	Tarif par repas en euros
A	0-300	1,40
B	301-510	1,70
C	511-570	3,10
D	571-840	3,15
E	841-935	3,20
F	936-1500	4,70
G	>1501	4,80
	Extérieurs	7,00

PROPOSITION TARIFAIRE POUR LES OFFRES DE SÉJOUR PORTÉES PAR LE SERVICE ENFANCE JEUNESSE DE LA VILLE DE LA CHAPELLE SAINT-LUC

La Ville de La Chapelle Saint-Luc pratique des tarifs avantageux et accessibles pour les familles chapelaines, notamment celles ayant des revenus modestes. Ces tarifs sont destinés à valoriser et faire vivre les structures jeunesse du territoire réparties sur trois sites d'accueil de loisirs extrascolaire.

Ainsi, la commune souhaite proposer des séjours pour les jeunes de 8 à 17 ans. Ceux-ci auront lieu durant des périodes de vacances scolaires.

L'Accueil Collectif de Mineurs Franklin Animation propose un premier séjour du lundi 15 au vendredi 19 juillet 2024, au château de La Roche à Cerizay (79). Ce séjour sera ouvert à 20 jeunes accompagnés par 4 animateurs. Les enfants bénéficiaires de ce séjour pourront ainsi mener des activités adaptées à leur âge, à la fois au sein du château et de son parc, mais également en profitant des activités proposées par la commune de Parthenay lors du festival international du jeu, ou encore d'une journée sur les plages de Vendée ainsi qu'au parc du Futuroscope. L'hébergement est prévu en pension complète dans un site agréé par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Population (DDETSP) disposant des infrastructures nécessaires aux activités prévues lors du séjour.

Le deuxième séjour se déroulera sur l'île de loisirs de Buthier (77) du lundi 5 au vendredi 9 août 2024. Les 20 enfants pourront ainsi profiter d'activités nature et aquatique au sein d'un espace préservé. Ils pourront également découvrir diverses animations sportives comme l'escalade, le disc golf ou encore la randonnée. L'hébergement est prévu en pension complète dans un site agréé par la DDETSP disposant des infrastructures nécessaires aux activités prévues lors du séjour.

Les familles qui auront préalablement inscrit leur(s) enfant(s) pour ce séjour se verront facturer cette prestation en tenant compte de leurs quotients familiaux et des activités proposées lors des séjours.

Ces séjours bénéficient de l'appui de l'État dans le cadre du Contrat de Ville ainsi que de la Caisse d'Allocations Familiales (dispositif VACAF), de nature à proposer aux familles des tarifs particulièrement intéressants.

Article 1 – D'appliquer les tarifs pour les offres de séjours au château de La Roche et sur l'île de loisirs de Buthiers définit ci-dessous.

Séjour du 15 au 19 juillet 2024.

QUOTIENT FAMILIAL	CODES CAF DES FAMILLES	PRIX DU SÉJOUR	TARIF DÛ PAR LES FAMILLES AVANT AIDE VACAF
0-300	CODE 1	405 €	60 €
301-510	CODE 2	405 €	70 €
511-570	CODE 3	405 €	80 €
571-840	CODE 4	405 €	90 €
841-935	SANS CODE	405 €	100 €
936-1500	SANS CODE	405 €	130 €
>1501	SANS CODE	405 €	150 €

Séjour du 5 au 9 août 2024.

QUOTIENT FAMILIAL	CODES CAF DES FAMILLES	PRIX DU SÉJOUR	TARIF DÛ PAR LES FAMILLES AVANT AIDE VACAF
0-300	CODE 1	319 €	45 €
301-510	CODE 2	319 €	50 €
511-570	CODE 3	319 €	55 €
571-840	CODE 4	319 €	60 €
841-935	SANS CODE	319 €	65 €
936-1500	SANS CODE	319 €	80 €
>1501	SANS CODE	319 €	100 €

Création de nouvelles tarifications pour les locaux de l'ancienne caserne des pompiers, rue Paul Langevin.
Suite à la rénovation du complexe aquatique AQUALUC, l'ensemble de ses espaces doit être libéré afin de permettre la réalisation des travaux.

L'association Profond 10 qui y disposait d'un local de stockage de matériels de plongée, doit le libérer.

À ce titre, la collectivité propose de lui mettre à disposition une partie des locaux de l'ancienne caserne des pompiers.

Par ailleurs, la délibération n°106/2023 du 19 décembre 2023 définit la tarification des salles municipales à compter du 1^{er} janvier 2024 complétée par la délibération n°51/2024 du 04 juin 2024 applicable au 1^{er} juillet 2024.

Ainsi, il est nécessaire de fixer à titre ampliatif, les décisions précitées en créant les tarifs des locaux du bâtiment de l'ancienne caserne des pompiers dans le cadre de leur mise à disposition aux associations chapelaines.

A compter du 1^{er} août 2024, il vous est proposé de fixer les tarifs que vous trouverez dans le tableau ci-dessous :

Ancienne caserne des pompiers	Rue Paul Langevin	Intérêt Public Local	GRATUIT
		Autre mensuel	40 €

En matière de subventions :

DOSSIERS PRÉSENTÉS DANS LE CADRE DE LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE (DPV) 2024

La commune propose les 6 dossiers suivants entrant dans le cadre de la DPV 2024 et dont les plans de financement prévisionnels s'établissent comme suit :

1- Amélioration de l'accueil des enfants et sécurisation des écoles

Afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants, la Ville de La Chapelle Saint-Luc souhaite poursuivre ses efforts en matière d'aménagement, de sécurisation et de rénovation énergétique du quartier prioritaire Chantereigne. L'opération consistera à :

- Reprendre les toitures des bâtiments du groupe scolaire Jean Jaurès pour pérenniser la protection hors d'eau et les isoler par la pose d'un film sous-toiture.
- Rénover et créer des sanitaires pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) à l'école Simone Weil.
- Remplacer les alarmes anti-intrusion défectueuses dans les écoles Simone Weil et Teilhard de Chardin.
- Remplacer le système d'accès à l'école maternelle Jean Moulin.

Plan de financement:

<i>Total de l'action HT</i>	<i>État DPV (80%)</i>	<i>La Chapelle Saint-Luc (20%)</i>
664 324 €	531 459 €	132 865 €

2- Aménagement et requalification des espaces extérieurs des copropriétés Teilhard de Chardin

La Ville de la Chapelle Saint-Luc souhaite poursuivre la requalification des espaces destinés aux copropriétés qui n'ont pas été résidentialisées dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine. Les copropriétés situées rue Teilhard de Chardin en font partie. En ce sens, il convient de réaliser des travaux sur le domaine communal compte tenu de la vétusté de certains ouvrages et de la reprise de chaussées abimées. Les habitants sont actuellement dans un inconfort quand il s'agit d'emprunter les parties communes que ce soit en voiture ou à pieds. Il s'avère qu'un manque de places de parking est très significatif obligeant les usagers à se garer sur les espaces verts ou le long des allées, présentant une dangerosité et d'altération de l'état des sols.

Par ailleurs, les aménagements paysagers ne sont plus adaptés. Il est donc envisagé de revégétaliser les espaces verts en plantant des essences non intrusives dont le racinaire ne soulèvera plus les chaussées. Un espace de détente avec la pose de mobilier urbain et une aire de jeux sera également créé.

Plan de financement:

<i>Total de l'action HT</i>	<i>État DPV (80%)</i>	<i>La Chapelle Saint-Luc (20%)</i>
108 614 €	86 891 €	21 723 €

3- Amélioration des conditions d'accueil des habitants, au pôle commerce et artisanat et au service de la politique de la ville du bâtiment sis 44, avenue Jean Moulin.

Afin de garantir aux usagers un confort thermique optimal, la Ville de La Chapelle Saint-Luc souhaite installer, au sein des bureaux occupés par les services insertion, commerce et artisanat et politique de la ville, situés dans l'immeuble sis 44, avenue Jean Moulin, un dispositif de climatisation de type pompe à chaleur air/air.

En effet, compte tenu des conditions climatiques actuelles, il est devenu très compliqué de pouvoir recevoir convenablement le public dans ces locaux, la chaleur étant difficilement supportable. De plus, ce dispositif permettra un gain significatif des coûts en énergie pendant les périodes hivernales.

Plan de financement:

<i>Total de l'action HT</i>	<i>État DPV (80%)</i>	<i>La Chapelle Saint-Luc (20%)</i>
18 582 €	14 866 €	3 716 €

4- Achat d'instruments de musique pour la mise en œuvre de l'action « Orchestre à l'école »

Le projet permet à un groupe d'élèves de CE2 de s'engager pour une durée de 3 ans sur un dispositif culturel (jusqu'à la fin du CM2). Un instrument de musique leur est ainsi prêté et un enseignement leur est dispensé sur le temps scolaire, à raison d'une heure par semaine « au pupitre » et une heure par semaine en ensemble.

L'enseignant de la classe assure le lien entre les activités de classe et le dispositif propre au projet musical. Il garantit la cohérence des actions pédagogiques et s'assure de la continuité des apprentissages. La concertation entre l'ensemble des partenaires intervenant dans la formation concourt à la mise en place d'une observation continue des élèves. Les critères et les procédures d'évaluation seront élaborés par l'équipe pédagogique, laquelle comprend les professeurs de l'école et les enseignants de l'école de musique.

Cette opération consistera à acquérir les instruments de musique nécessaires à la poursuite et au développement de l'action « orchestre à l'école » en faveur des élèves des écoles Jean MOULIN et Paul BERT.

Plan de financement :

<i>Total de l'action HT</i>	<i>État DPV (80%)</i>	<i>La Chapelle Saint-Luc (20%)</i>
19 467 €	15 574 €	3 893 €

5- Acquisition de kits de sonorisation et vidéo mobiles pour faciliter la vie citoyenne et associative

L'objectif de cette opération est d'accompagner et de valoriser la vie citoyenne et démocratique portée majoritairement par les conseils citoyens, CMJ, associations, etc...en s'appuyant sur des outils numériques performants et d'associer les habitants du quartier prioritaire en mettant à leur disposition des équipements fonctionnels.

À cet effet, la Ville doit se doter du matériel numérique, audio et vidéo itinérant susceptible d'être utilisé par le plus grand nombre.

Il est donc envisagé d'acquérir un kit vidéo composé d'écrans mobiles et tactiles, de caméras mobiles et d'une régie vidéo. Un kit son, composé d'outils de sonorisation tels que des enceintes et des micros, sera également acheté pour être mis à disposition des utilisateurs lors de manifestations diverses organisées par les associations, les écoles, les services de la Ville.

Plan de financement:

<i>Total de l'action HT</i>	<i>État DPV 2023 (49%)</i>	<i>État DPV 2024 (31%)</i>	<i>La Chapelle Saint-Luc (20%)</i>
67 902 €	33 587 €	20 781 €	13 534 €

6- Renouvellement et renforcement des illuminations des fêtes de fin d'année

Avec cette opération, la Ville souhaite renouveler une partie de ses illuminations vieillissantes et énergivores, et renforcer les décorations installées lors des fêtes de fin d'année dans divers lieux de la Ville comme la place Rosa Park, les abords du centre commercial du Cygne, le secteur Mermoz. Des arbres lumineux seront également acquis pour doter les écoles et les établissements accueillant du public.

Plan de financement :

<i>Total de l'action HT</i>	<i>État DPV (80%)</i>	<i>La Chapelle Saint-Luc (20%)</i>
36 031 €	28 825 €	7 206 €

ACTIONS PRÉSENTÉES DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION 2024 DU CONTRAT DE VILLE

1- Mission Politique de la Ville et concertation citoyenne

La responsable de la Mission Politique de la Ville et concertation citoyenne anime et coordonne les dispositifs de la Politique de la Ville et en particulier la déclinaison locale du contrat de ville ainsi que la mise en place du projet territorial de l'agglomération troyenne.

Elle assure un soutien méthodologique aux services municipaux et aux associations qui souhaitent développer des projets dans le cadre de la cohésion sociale et urbaine pour les publics les plus fragiles issus du territoire prioritaire.

Elle contribue à l'animation du partenariat institutionnel et associatif, elle coanime la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP). Elle est la référente du Label Cité Éducative et participe aux comités techniques. Elle assure le suivi et contribue à l'évaluation des projets proposés dans le cadre de la programmation annuelle de la Politique de la Ville ou d'autres politiques de droit commun.

Elle participe également de manière active au suivi du volet participation des habitants, notamment au travers du soutien apporté au Conseil Citoyen Chantereigne Ouest. Elle coorganise la mise en œuvre des différents temps de consultation auprès des habitants et des partenaires (institutionnels et associatifs) et en assure l'analyse.

Objectif général :

Cette action permet la dynamisation et l'animation du partenariat local, la coordination générale des dispositifs sectoriels et contractuels dans le respect des objectifs de la démarche d'agglomération et du contrat de ville. Elle contribue à l'élaboration de la nouvelle contractualisation de la politique de la ville entre l'État et l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de Troyes Champagne Métropole (TCM).

Plan de financement :

de l'action		apelle Saint-Luc
45 530 €	3 500 €	42 030 €

2- Rendez-vous citoyens

La Ville de La Chapelle Saint-Luc a renouvelé en 2023 l'opération sur les petits-déjeuners citoyens afin de (re)créer du lien social entre les habitants du quartier prioritaire. En effet, les membres du Conseil Citoyen Chantereigne Ouest ainsi que les associations évoluant sur le territoire ont fait remonter le besoin des habitants de se retrouver pour échanger entre eux lors de moments conviviaux.

Aussi, la Ville de La Chapelle Saint-Luc souhaite poursuivre cette démarche et proposer aux chapelains un petit-déjeuner par trimestre. Ces petits-déjeuners resteront principalement un moment de détente et de convivialité mais ils permettront également d'aborder différents thèmes (à définir). Ces moments ont un double objectif: informer et recueillir la parole des habitants.

La Ville souhaite aussi pouvoir réunir les habitants lors d'une journée festive rythmée par diverses animations à destination des petits comme des grands. Ce temps fort sera co-organisé avec les différents services de la Ville et du Centre Municipal d'Action Sociale ainsi qu'avec les associations et partenaires du territoire. Les habitants seront amenés à participer activement à cette journée non seulement en apportant leur repas qui sera alors mis en commun, mais aussi en amont pour son organisation (détermination d'activités, d'ateliers, ...). Cette formule devrait permettre de faire connaître la culture de l'autre à travers des plats qui refléteront la diversité des origines des habitants du territoire.

Enfin, les services de la Ville souhaitent poursuivre la démarche initiée en décembre 2023 en mettant en place plusieurs temps de travail sur 2024 pour compléter et/ou actualiser le diagnostic du territoire réalisé.

Des consultations citoyennes seront proposées aux habitants pour recueillir leur parole et leur avis sur leur quartier; d'autres temps de travail seront organisés en direction des professionnels et partenaires associatifs qui interviennent sur le territoire chapelain. Le mode participatif sera privilégié.

L'objectif sera d'associer les chapelains dans la mise en œuvre de la nouvelle contractualisation pour répondre au mieux aux besoins et attentes des habitants et partenaires.

Objectif général :

Cette action vise à développer du lien social entre les habitants, de favoriser le vivre ensemble lors de moments conviviaux, de développer l'inter culturalité et recueillir la parole des habitants et des professionnels.

Plan de financement :

de l'action		apelle Saint-Luc
26 610 €	5 000 €	21 610 €

3- Découverte des milieux professionnels

Des rencontres avec les élèves (4ème et 3ème) et leurs parents seront proposées afin de présenter l'ensemble des dispositifs qui seront mis en place durant l'année. L'organisation d'une réunion dans chacun des deux établissements offrira la possibilité aux élèves de s'inscrire aux différents ateliers métiers.

Un travail étroit sera mené entre les services de la Ville et le personnel éducatif des 2 collèges, ce qui permettra d'identifier les jeunes les plus en difficulté. L'idée est d'organiser des temps d'échanges pour les sensibiliser sur l'importance de l'image qu'ils peuvent renvoyer aux autres lors des recherches de stages.

La Ville organisera des "ateliers découverte des métiers", pour les élèves de quatrième et quelques élèves de troisième ciblés par les professeurs principaux, afin de mettre en avant des corps de métiers susceptibles de répondre aux attentes des élèves, ainsi que les établissements qui peuvent leur proposer les formations correspondantes. Lors de ces "ateliers découverte" seront notamment présentés les métiers liés :

- à la préservation de la nature; aux soins apportés aux animaux (vétérinaire ...).
- à la protection des personnes, sécurité et tranquillité publiques (policiers, gendarmes, pompiers, personnel hospitalier, agents de sécurité...).
- aux services à la personne (de la petite enfance aux seniors).
- au monde industriel et agroalimentaire.

En complément des ces ateliers, des visites sur sites seront programmées afin de faire découvrir aux jeunes la réalité du monde du travail et ne pas rester uniquement dans la théorie. Enfin, le forum orientation que nous proposons chaque année étant dorénavant organisé à l'échelle départementale par les services de l'Éducation Nationale, n'apparaît plus dans notre projet. Néanmoins, les élèves auront l'opportunité d'y participer.

Objectif général :

Cette action a pour objectif général de contribuer à l'épanouissement des jeunes pour éviter les ruptures scolaires et leur garantir les meilleures perspectives d'avenir. En outre, le projet permet d'apporter un soutien aux élèves les plus en difficulté en termes de "contacts entreprises" de proximité, dans leur démarche de recherche de stage afin d'améliorer la représentation des chapelains au sein de ces mêmes entreprises et d'impliquer davantage les parents dans la recherche de stage de leurs enfants. Il contribue également à lutter contre les discriminations et revaloriser l'image de soi. Il permet enfin de sensibiliser les élèves au monde professionnel.

Plan de financement :

Total de l'action	État	La Chapelle Saint-Luc
9 150 €	1 400 €	7 750 €

4- « MÉDI'ACTION »

La Ville de La Chapelle Saint-Luc propose des activités sportives, artistiques, culturelles ainsi que des séjours en faveur des enfants et adolescents. Le service Cohésion urbaine vise à conduire un travail de prévention et de médiation contre la délinquance, la violence, l'isolement et le décrochage scolaire, à travers des activités ou sorties à la journée, ainsi que des mini séjours pour les jeunes de 12 à 21 ans ne fréquentant pas les structures municipales.

La mise en place de ce projet vise également à proposer aux jeunes, habitant le quartier prioritaire, une meilleure accessibilité à des activités sportives et/ou culturelles sur différents sites (canoë kayak, catamaran, voile ...) mais également par des visites de musées et des sites patrimoniaux.

Des activités sportives inter-quartiers seront mises en place avec les jeunes telles que des tournois inter-quartiers mixte de football, basket, dans le but de soutenir et de valoriser la participation active les jeunes, développer leur autonomie, leur sens des responsabilités, leur capacité à coopérer et à acquérir de nouvelles compétences (savoir faire et savoir être).

Ce projet favorisera la mixité sociale et la mixité de genre (garçons/filles) ainsi que les valeurs sportives telles que le respect, l'esprit d'équipe, le fair-play, l'équité, l'inclusion, l'égalité et la persévérance.

Il sera également envisagé la mise en place de 2 ou 3 mini séjours (en été, sur des structures proches et proposant à la fois un hébergement et des activités variées - 2 jours et 1 nuit) afin d'instaurer un climat de confiance entre les jeunes et les agents de médiation et de pouvoir créer des espaces d'échange et de dialogue entre les jeunes, développer la citoyenneté et les règles de vie en communauté, découvrir de nouveaux paysages et leur permettre d'avoir un contact avec un milieu naturel afin de mieux le connaître, de le protéger et de vivre en parfaite harmonie.

Certaines activités se dérouleront sur des journées complètes. Ainsi, les jeunes pourront pique-niquer sur place et profiter de la baignade selon les sites retenus, d'autres se dérouleront sur plusieurs jours.

Entre 150 et 200 jeunes âgés de 12 à 16 ans pourront ainsi participer aux activités sur inscription préalable auprès du service cohésion urbaine moyennant une participation financière de 2 euros par personne et par activité et une participation financière de 10 euros pour les jeunes âgés de 17 à 21 ans pour les mini séjours.

Les modalités d'organisation seront déterminées en rapport aux autres activités proposées par les services municipaux et partenaires du quartier.

Le calendrier de la mise en place des activités s'étalera sur toute l'année.
Un accent particulier est porté sur le fait que cette action n'est pas inscrite dans une démarche occupationnelle mais répond à des objectifs de prévention, de médiation et de sécurité.

Objectif général :

L'action a pour but de proposer aux jeunes la pratique d'activités sportives et/ou culturelles, des mini séjours afin d'instaurer des espaces d'échange et de dialogue entre les jeunes et les acteurs de la tranquillité publique (agents de médiation, éducateurs spécialisés, police municipale ...) et de lutter contre la délinquance juvénile, la violence et toutes formes d'isolement.

Plan de financement :

Total de l'action	État	La Chapelle Saint-Luc	Participation des usagers
25 250 €	11 500 €	13 150 €	600 €

5- Vacances actives

Le projet consiste à mettre en place une offre de sorties ludiques et culturelles en direction des familles des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Ce projet est porté par le service de la démocratie locale de la Ville de La Chapelle Saint-Luc, en collaboration avec le Centre Social et le Centre Municipal d'Action Sociale. Les sorties permettent aux familles, personnes seules, personnes âgées, familles monoparentales, couples avec enfants, de vivre pleinement des moments de détente, de plaisir et de renforcer ainsi les liens familiaux. Véritable temps de respiration dans un quotidien marqué par les difficultés socioéconomiques, ces journées sont également l'occasion de rencontrer d'autres personnes de différents secteurs de quartier.

Pour beaucoup, l'accès aux loisirs reste un luxe, ils peuvent ainsi accéder à des sorties qu'ils ne pourraient pas envisager autrement et qui, de fait, resteraient inaccessibles.

C'est aussi un temps de vie en groupe, propice au renforcement des liens sociaux.

Suite à une enquête menée auprès des participants, le service de la Démocratie locale souhaite renouveler les sorties qui ont connu un franc succès les années précédentes, tout en proposant de nouvelles destinations.

Des sorties permettant aux habitants de découvrir le patrimoine local (sites, monuments, gastronomie, nature..) seront privilégiées. Les sorties aux lacs seront maintenues.

Afin de faire profiter à un plus large public, un système de pré inscription est mis en place selon un calendrier pré établi, avec un accueil au sein du centre social.

Un règlement intérieur des sorties est mis en place (1 ou 2 sorties maximum par an par personne/famille, un âge minimum requis selon les destinations....).

De nouvelles destinations, à des distances variables, seront proposées.

En 2024, plusieurs destinations sont proposées de façon prévisionnelle :

- les parcs animaliers et/ou aquatiques, ou de loisirs régionaux,
- visites de fermes pédagogiques, d'autres sorties culturelles avec visites guidées (musées, cathédrale, châteaux, ...),
- l'exploration de sites locaux du département ou de la région, mettant en avant le patrimoine culinaire et gastronomique.

Le programme sera élaboré collectivement avec l'ensemble des professionnels mobilisés sur ce projet, en proposant à la fois des sorties en petits groupes (selon le profil des personnes) et d'autres en public élargi (car de tourisme).

Une participation financière de 2 € ou 4 € (selon la destination) est demandée par sortie et par personne.

En 2023, l'organisation et la planification des sorties ont été menées en étroite collaboration avec le Centre Social mais également avec d'autres secteurs d'activités du Centre Municipal d'Action Sociale comme la petite enfance ou l'épicerie sociale.

Ainsi, l'ensemble des professionnels en contact régulier avec les différents publics cibles, comme notamment la référente "familles" ou les conseillères en économie sociale et familiale, ont pu mobiliser les publics en fonction des sorties proposées, faisant en sorte de répondre aux besoins exprimés et tenant compte des caractéristiques propres à chacun (situation familiale, économique, enfants ou non, ...). Ce système de collaboration sera maintenu pour 2024.

Objectif général :

Cette action a pour objectifs de rompre l'isolement, de développer le lien social, favoriser l'accès aux loisirs et aux vacances des familles les plus démunies pour vivre pleinement avec leurs enfants des moments de détente, de plaisir et ainsi renforcer la cohésion familiale.

Plan de financement :

Total de l'action	État Quartiers d'été	La Chapelle Saint-Luc	Participation des usagers
30 750 €	10 000 €	19 750 €	1 000 €

6- « Le sport ami du bien-être et de la tolérance »

Forte d'un jeune public sur son territoire, la Ville dispose également d'un tissu associatif riche avec plus de 150 associations à vocation sociale, culturelle, sportive et de loisirs.

De nombreuses actions menées en 2023 ont rencontrés un franc succès.

C'est pourquoi la Ville de La Chapelle Saint-Luc souhaite reconduire ce projet pour 2024 tout en développant des actions novatrices permettant l'accès aux activités physiques et sportives au plus grand nombre.

La Ville a été labellisée « Terre de Jeux 2024 ». L'enjeu est de dynamiser la commune où de nombreuses actions sportives seront mises en place afin de développer plus de pratiques accessibles à tous, sans distinction d'âge, de genre, de lieu de résidence, d'origine ou de condition physique pour plus de sport.

Ces projets, sous l'impulsion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, auront un impact sur tout le territoire.

Pour répondre à ce double objectif, il est envisagé de reconduire certaines actions proposées par les services de la Vie associative et des Sports et de valoriser notre territoire et actions au rythme des Jeux Olympiques et Paralympiques :

1. Après midi en famille autour du sport : l'objectif est de faire découvrir diverses activités sportives et promouvoir le sport en famille. Cette action vise les familles qui s'initieront à différents ateliers. Diverses activités seront proposées telles que le badminton, tennis de table, circuit de motricité, jeux de ballons, ateliers cirque. Il sera question de favoriser la découverte des sports pratiqués dans les associations chapelaines d'une part et d'autre part de faire découvrir les sports olympiques de Paris 2024. L'après-midi est ouverte aux structures d'accueil jeunes et aux différentes associations souhaitant emmener leurs adhérents sur cette action.
2. Le tournoi futsal qui sera proposé habituellement réservé aux clubs de football et aux Accueils Collectifs de Mineurs, sera à nouveau l'occasion de récompenser les jeunes pour leur investissement par l'octroi de stages ESTAC.

Un travail sera à réaliser pour faire participer les jeunes filles bien souvent en nombre insuffisant, et pour récompenser les jeunes impliqués sur le territoire chapelain à participer à des stages leur permettant de changer d'environnement. Contrairement aux autres années, cette action sera ouverte aux autres disciplines.

- 3. « La semaine du sport et de l'enfant », également reconduite et estampillée aux couleurs des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, sera l'occasion de poursuivre cette recherche d'égalité entre filles et garçons. Sans oublier la recherche de sensibilisation de chacun aux difficultés des personnes porteuses de handicap. Les thèmes de la mobilité et du développement durable, le sport et la nutrition seront abordés par des expositions ou des jeux pour compléter cette manifestation qui sera l'occasion de partager un moment ludique et sportif, mais également de sensibiliser aux bienfaits du sport sur la santé. L'édition 2024 sera partenaire de la fête de la roue libre en collaboration avec le service de Développement durable et l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP).
- 4. « La course des enfants de la Saint-Luc » : cette course réalisée en octobre dans le cadre des festivités de la Saint-Luc met l'accent sur le goût de l'effort et du dépassement de soi. Parmi les parcours actuels, l'un a spécialement été créé dans le but de rassembler parents et enfants. De plus, les personnes porteuses de handicap participent à un parcours spécialement réservé à leur intention depuis 2019. Cette manifestation permettra de rapprocher des générations autour du sport mais sera aussi l'occasion d'insister sur l'égalité entre garçons et filles. L'édition de 2023 a été une telle réussite sur le plan organisationnel et participatif qu'il est nécessaire de poursuivre cette démarche.
Le 10 juillet 2024, la Ville organise le « Parcours de la flamme chapelaine » à travers un itinéraire proposé aux enfants et adultes sur plusieurs secteurs du territoire chapelain. Un color run cloturera cette manifestation.
- 5. Mise en place d'une « fan zone » avec la diffusion d'un événement sportif majeur pour ressentir l'atmosphère et l'ambiance des jeux olympiques.

Objectif général :

Cette action a pour objectifs d'intégrer la mixité entre filles et garçons dans les pratiques sportives autour des valeurs de tolérance et de respect, tout en favorisant l'accès à la pratique sportive.

Plan de financement :

Total de l'action	État	La Chapelle Saint-Luc	Bénévolat
26 817 €	5 500 €	18 317 €	3 000 €

7-Séjours jeunes

La commune, fort du succès rencontré en 2023 par les séjours qu'elle a organisé, souhaite reconduire le projet en proposant deux séjours durant l'été 2024 avec des contenus attractifs et répondant aux besoins des jeunes.

1- Séjour « Et si on jouait ! »

Ce séjour concernera 20 jeunes et 4 adultes accompagnants et se déroulera du 15 au 19 juillet 2024, au, château de La Roche à Cerizay (Deux-Sèvres), en pension complète.

Les jeunes (10/17 ans), hormis la découverte du château et de son environnement (parc boisé, activités diverses sur place), iront passer une journée à Parthenay (à proximité) afin de partager des moments de cohésion autour du jeu.

En effet, cette commune organise un Festival Ludique International (FLIP) chaque année. En 2024, il est prévu la mise en place d'un immense plateau de jeu avec plus de 4 000 jeux et jouets en accès libre et gratuit, ainsi que 35 000 m² d'animations réparties dans toute la Ville (avec des pôles à thèmes).

Ils se rendront ensuite au FUTUROSOCPE (Poitiers). Les différentes attractions futuristes leur permettra de "s'évader", et le spectacle son et lumière "la cité des songes" clôturera la journée.

Pour finaliser ce séjour, les jeunes se rendront aux Sables d'Olonne (Vendée), soit sur la plage des Granges soit sur la plage de la Paracou. Temps libre et de baignade, découverte de la mer pour certains. Le transport sera assuré par un prestataire.

2- Séjour «Aventure»

L'hébergement se fera dans un cadre boisé et rocheux dans lequel les jeunes (10/17 ans) pourront profiter des plaisirs du le camping semi sauvage sous tente. Le séjour, en pension complète, se déroulera à l'île de Buthiers (en Seine et Marne), du 29 juillet au 2 août 2024 (calendrier prévisionnel).

Il concernera 20 enfants accompagnés de 4 adultes (animateurs). Le transport sera assuré par un prestataire.

Les jeunes vont ainsi pouvoir découvrir et pratiquer différentes activités sportives comme : Razzor, Buggy, Balance Bike, Powerwing 3 roues, certains sports en fauteuil (handisport), parcours d'accrobranche, simulateur de surf, ainsi que les plaisirs d'un centre aquatique.

En amont de chaque séjour, de nombreuses activités seront menées auprès de ce public afin de les sensibiliser à l'environnement.

Par ailleurs, des veillées et nuitées campées seront organisées sur chaque période de vacances. Ces actions seront organisées par l'ACM Mille Couleurs en coopération avec l'ACM Franklin Animation, permettant ainsi aux enfants d'appréhender les règles de la vie en collectivité. Des activités portant sur des thématiques spécifiques (scientifiques, culturelles, ...) pourront être organisées.

Objectif général :

Objectifs spécifiques : Favoriser le bien vivre ensemble et la cohésion de groupe, permettre aux jeunes de se découvrir (ou se redécouvrir) au travers du jeu, favoriser la découverte de sports innovants de pleine nature, permettre et proposer à l'enfant et au jeune de découvrir les différents milieux naturels extérieurs à son environnement de vie.

Objectifs opérationnels : Favoriser le vivre ensemble et l'acquisition de l'autonomie, sensibiliser les jeunes à la sauvegarde de leur environnement, aborder la cohésion du groupe au travers du Jeu sous toutes ses formes, respecter les règles, respecter les autres et le cadre de vie dans lequel le jeune va évoluer, acquérir de l'autonomie et favoriser la responsabilisation, organiser des nuitées campées et veillées au sein du centre aéré Mille Couleurs pour préparer les enfants/jeunes à la vie en collectivité.

Plan de financement :

<i>Total de l'action</i>	<i>État Quartier s d'été</i>	<i>La Chapelle Saint-Luc</i>	<i>Participation des familles</i>	<i>CAF de l'Aube</i>
30 300 €	10 000 €	17 100 €	2 000 €	1 200 €

8- Agir ensemble pour une cohésion sociale (Centre Social Victor Hugo – CMAS)

Pour être au plus près de la réalité de vie des habitants, le projet est pensé avant tout comme une démarche participative, ouverte, avec le souci constant d'intégrer au maximum l'ensemble des acteurs concernés par ce projet : habitants, bénévoles, professionnels, partenaires institutionnels ou associatifs, élus locaux.

L'objectif est de développer une vision partagée de l'action commune, de ses buts, de ses moyens et de sa pertinence, afin de garantir un investissement de tous.

La démarche participative est en effet une condition fondamentale à l'appropriation du projet, croiser les regards sur le territoire pour qu'il soit le plus adapté possible aux enjeux locaux, aux problématiques sociales collectives afin de lui donner sens.

Les constats :

- L'isolement ou le sentiment d'isolement, accentué avec la crise sanitaire.
- Une précarité qui augmente et qui touche tous les publics (familles, adultes, aînés).
- Des familles qui expriment leurs difficultés dans la gestion de la vie quotidienne (épuiement, éducation, dialogue avec leurs adolescents).
- Augmentation des violences intra familiales et des incivilités.

Pour agir efficacement, il est nécessaire de décloisonner nos actions et d'agir ensemble. Qu'il s'agisse de la petite enfance, de la jeunesse, des aînés, des familles, de l'accueil des services publics, de l'animation dans le quartier, du pouvoir d'agir des habitants, de l'accès aux droits et de l'égalité des chances, il est nécessaire de composer avec les institutions, les acteurs locaux et les financeurs.

La force de ce projet est qu'il sera en perpétuel mouvement, d'interrogation, d'adaptation et de réajustement de ses actions aux besoins réels des publics. Ce projet se compose de plusieurs temps forts à des périodes particulières.

Ainsi, nous envisageons la mise en place :

- d'un carnaval. Celui-ci mobilisera le Centre Social, le secteur de la Petite Enfance, le service Enfance Jeunesse et les acteurs associatifs et institutionnels du territoire. Différents ateliers seront proposés en amont du carnaval afin que l'ensemble des parties prenantes se retrouvent avec les habitants pour déterminer de manière plus précise le thème, l'organisation, le programme d'activités et les modalités logistiques nécessaires à sa mise en place. Il sera programmé durant les vacances de printemps.
- d'une journée « Halloween ». Le Centre Social est "transformé" sur le thème d'Halloween avec diverses animations pour petits et grands (parcours sensoriel, lecture de contes, labyrinthe de l'horreur, confection de goûters et d'une soupe à la citrouille, ateliers décoration et maquillage).
- d'une fête de fin d'année. Diverses activités seront mises en place comme des ateliers cuisine, décoration (fabrication éco responsable), chants et danses, lecture de contes ... Hormis le Centre Social, sont également mobilisés le service Enfance Jeunesse, la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, le secteur de la Petite Enfance et les associations locales.

Comme pour le carnaval, des ateliers seront proposés en amont pour les habitants afin de recueillir leurs idées et pour qu'ils les animent et partagent leurs savoir-faire dans un esprit d'échange et de coopération entre tous (notions de solidarité, relation parent/enfant, mixité sociale, intergénérationnel, bienveillance).

- d'une fête de l'été avec un repas partage mobilisant l'ensemble des services de la collectivité ainsi que les acteurs associatifs et institutionnels du territoire. Outre le repas, différentes activités seront proposées permettant ainsi aux habitants de profiter d'animations variées, basées sur les besoins exprimés, avec la volonté que les organisateurs soient reconnus par les habitants (savoir qui fait quoi, identifier les missions de chacun pour mieux les diriger en fonction de leurs attentes). Ce projet sera porté par le service de la Démocratie locale et dans le cadre d'un autre projet (Rendez-vous Citoyens) et ne fera donc pas l'objet d'une sollicitation financière dans le présent dossier.

Objectif général :

Cette action a pour objectifs de permettre aux habitants de mieux se connaître dans une optique de meilleure cohésion sociale, de favoriser l'implication des habitants dans la vie locale (dimension citoyenne), de développer les actions « d'aller vers » pour rompre l'isolement de certains publics, d'organiser des temps collectifs d'animations pour et par les habitants

Plan de financement :

Total de l'action	État	CMAS de La Chapelle Saint-Luc
22 615 €	2 000 €	20 615 €

PROJETS	ÉTAT	Ville de La Chapelle Saint-Luc	CMAS La Chapelle Saint-Luc	CAF	USAGERS	BÉNÉVOLAT
N° 1 : 45 530 €	3 500 €	42 030 €				
N° 2 : 26 610 €	5 000 €	21 610 €				
N° 3 : 9 150 €	1 400 €	7 750 €				
N° 4 : 25 250 €	11 500 €	13 150 €			600 €	
N° 5 : 30 750 €	10 000 €	19 750 €			1 000 €	
N° 6 : 26 817 €	5 500 €	18 317 €				3 000 €
N° 7 : 30 300 €	10 000 €	17 100 €		1 200 €	2 000 €	
N° 8 : 22 615 €	2 000 €		22 615 €			

Il est à noter que le projet « Ateliers ENVOL », initialement proposé dans le cadre de la programmation du Contrat de Ville pour l'année 2024, sera financé dans le cadre de la Cité Éducative Chantereigne/Montvilliers.

L'ensemble du Conseil Municipal PREND ACTE des décisions ci-dessus visées.

Cécile Pauwels

Nous voici, comme je peux pas dire traditionnellement, puisque la dernière fois que nous avons fait évoluer et modifier les tarifications des services jeunesse et de l'offre jeunesse, c'était en 2022, donc il y a deux ans. Simplement, chers collègues, pour vous annoncer qu'on a dû, un peu poussés par les services de l'Etatet par notre conscience citoyenne et d'élus, réfléchir à l'évolution de la tarification des offres jeunesse. Sur les trois accueils de loisirs, je vous redéfini l'offre jeunesse, le périscolaire, l'extrascolaire et les accueils en restauration scolaire.

Les trois accueils de loisirs sont les Petits lutins, vous le savez tous, je suis sûre que si je vous interroge, vous allez tous me les donner, Mille couleurs, évidemment, et Franklin Animation.

Au niveau des accueils périscolaires, simplement vous annoncer que nous avons proposé, le maire a décidé d'acter une augmentation somme toute très relative, pourtant le tarif quotidien, c'est-à-dire à l'acte, par réservation, le temps périscolaire du matin à 30 centimes, et le temps du soir de 18h30 à 19 h à 50 centimes. Pour rappel, le matin l'accueil est assuré de 7h30 à 8h45 avec un accueil exceptionnel à 7 h sur l'école Voltaire.

Pour ce qui est de la restauration scolaire, c'est là qu'on s'est aussi fait un petit peu tirer les oreilles, parce qu'à toute politique sociale, il faut évidemment réfléchir aux axes qu'on veut prendre et être dans la réalité des augmentations indiciaires. Nous avons opté pour une augmentation raisonnable et raisonnée de 5 % arrondi. Un peu en dessous ou un peu en dessus, pour que le tarif soit quelque chose de facile à comprendre et à appréhender pour les agents de la ville. Aussi, la conservation des sept tranches de quotients pour lesquelles je m'étais battue il y a quelques années pour l'équité sociale, économique. Donc les quotients ne changent pas.

Le premier tarif des repas est à hauteur de 1,40 € par repas et par midi. Ensuite, on passe à 1,70 €, 3,10 €, 3,15 €, 3,20 €. Ça, c'est pour les tranches intermédiaires. Et pour les quotients les plus élevés, à 4,70 € le repas et 4,80 € pour les quotients les plus élevés. Pour les extérieurs, nous passerons la tarification à 7 € par midi.

Les tarifs restent inchangés pour l'accueil de loisirs des Petits lutins et de Franklin Animation. Pourquoi ? Vous le savez tous, parce que nous les avons discutés l'année dernière et nous en avons discuté en commission. Donc on maintient ce qui fonctionne bien. Simplement dire qu'on compte sur les familles, c'est important de le redire, pour jouer le jeu de l'inscription dans les temps impartis. Pourquoi ? Parce que nous travaillons à respecter les taux d'encadrement qui sont liés à la structure d'accueil et aussi au nombre d'encadrant possiblement en face de nos enfants. On en a parlé, Monsieur le maire et mes chers collègues, au dernier conseil municipal, vous avez parlé et ça vous avait fait rire d'ailleurs, de la PS jeune qui correspond à Prestation service jeune, qui modifiera son nom, puisque ce sont les jeunes qui décideront comment ils appelleront ce service, qui est une politique de projet, qui guide les jeunes à conduire des projets, et qui est en partenariat avec la CAF, puisqu'on a une partie de notre agent d'animation qui est pris en charge et porté par la CAF mutuellement. Donc on vous a proposé une tarification que nous avons discutée et actée en commission d'une adhésion annuelle et d'une adhésion semi-annuelle, avec un tarif chapelain, résident ou élève des deux collèges de secteur, et des jeunes qui ne seraient pas chapelains et qui demanderaient à participer à ce dispositif.

Je vous tiendrai au courant parce que je pense, même si le nom change, Monsieur le maire, que dans ce cadre de projet politique, on va être un peu fer de lance et on est regardé un peu de près par les villes alentour qui n'arrivent pas à capter non plus les ados du même âge. Donc on va se lancer, et on verra ce que ça donne, mais les premiers échanges avec les ados, les premières réunions, nous encouragent, nous adultes, à continuer parce que les idées sont extrêmement bonnes.

Et enfin, évolution du dispositif Devoirs faits. Nous allons être dans l'obligation de communiquer mieux avec les familles parce que nous avons du mal à maintenir ce dispositif à valeur et à qualité égale, du fait du problème de recrutement. On a quelques pistes qui sont viables et qui vont nous permettre de faire une rentrée, je pense, sereine, je l'espère. On va rappeler les horaires à respecter pour les familles. Et on va être obligés de fonctionner sur quelques écoles parce que le volume d'enfants accueillis est vraiment important, trop important pour nos capacités et d'accueil et d'encadrement. Alors, non pas que nos écoles soient trop petites, mais qu'en même temps, on a d'autres actions pédagogiques dans l'école portées par les équipes des enseignants. Et ça se télescope un peu. Donc j'en parle depuis des années avec l'inspection. On a du mal à aligner tout cela et à la fois, ça prouve que nos écoles vivent et qu'un bon nombre d'enfants est accueilli à l'école après le temps scolaire, ce qui est quand même dans l'air du temps. Donc on va faire une note aux parents, on va leur demander d'inscrire leur enfant. On gardera, Monsieur le maire y tenait, une gratuité de l'accueil en Devoirs faits pour l'étude, jusqu'à ce qu'on ne puisse plus, mais en tout cas, on devrait y arriver. Et on va compter sur la responsabilité des familles et leur compréhension par rapport à la responsabilité qui est la nôtre.

Voilà, je vous ai tout dit.

Olivier Girardin

Merci beaucoup de cette présentation qui était utile.

Je pense qu'il faudra peut-être donner une version... Elle est disponible, mais peut-être quelque chose...

Cécile Pauwels

Peut-être que ça va répondre à votre interrogation. On a, dans les tuyaux entre le service et le service communication, une note. En fait, c'est celle que j'ai sous les yeux, vous voyez, avec des couleurs. Elle sera très jolie. Elle sera disponible et adressée aux familles dès l'été, en fait. Dès qu'elle est validée, elle sera très belle.

Olivier Girardin

Moi, je pense surtout à nos collègues, parce qu'il faut aussi qu'on soit pédagogique dans la manière dont on présente les choses. Je trouve qu'à la fois le maintien de ce qui fonctionne et puis l'ouverture sur de nouveaux dispositifs en direction de nouveaux publics, et notamment les tranches d'âge que vous évoquiez. Ce sont vraiment des choix politiques d'importance que le conseil doit entendre comme tel. On a beaucoup parlé ces derniers temps de plein de choses. Ça commence par là, la question de l'encadrement des enfants, de leur référence à un monde adulte avec des activités qui leur permettent à la fois de s'épanouir et en même temps de ne pas être dans le désœuvrement, voire dans la solitude. C'est de plus en plus souvent le cas dans notre monde hyper connecté. Donc, le travail que nous faisons ici nourrit une réflexion en effet d'autres. Et c'est heureux. Mais il a énormément d'importance dans le monde dans lequel nous vivons. Donc je veux saluer le travail des équipes et de vous-même, Madame Pauwels, sur l'importance de ce sujet en lien avec la culture. Madame Godard est pas là – et puis le sport porté par Monsieur Champagne. On a là le triptyque de ce qui est le pendant d'un volet un peu plus de l'ordre qui ne doit pas disparaître, au contraire, même être renforcé. Mais sans ces points de repère, la question de l'imposition des règles se fait très mal, voire est totalement contre-productive. Donc tenir les deux bouts de la chaîne, ce n'est pas simplement vouloir l'émancipation des individus, c'est aussi vouloir être optimum dans la capacité que nous avons à tenir une société qui est tirée à hue et à dia, et c'est rien de le dire. Donc je salue tout ce travail qui est fait par tous les collègues. J'en profite pour dire, et ce sera mon mot de la fin, qu'il se passe énormément de choses sur notre commune, énormément de choses, tout le temps. Je l'ai dit la dernière fois, je l'ai dit à propos du budget, nous avons un vrai sujet de suractivité de nos services, d'événements. Tout ça est extrêmement enthousiasmant pour les services et évidemment pour les populations, mais je vais nous obliger à des discussions entre nous sur le rassemblement des activités, parce que je pensais à la com. Derrière, à chaque fois, il y a la com, par exemple. Ils sont en totale surchauffe, les services qui installent ou désinstallent. Là, ils ont pris la tempête, les élections qui n'étaient pas prévues, plus l'ensemble des activités qu'on a sur le mois de juin, et c'est peu dire qu'il y a beaucoup d'activités sur le mois de juin. Donc il faut que nous ayons tous conscience de la nécessité d'envisager d'abord le dévouement de nos personnels dans ces moments-là et de leur être reconnaissant du travail qu'ils font et de l'intensité des actions qu'ils mènent pour le bien des populations que nous servons. Mais une fois que j'ai dit ça, une fois que j'ai salué le travail, je me retourne vers vous Monsieur le directeur général, puisque c'est vous qui êtes porteur de l'administration dans cette ville, une fois qu'on a dit ça, il y a sans doute un travail, et ça c'est le travail des élus, à s'organiser sur les activités que nous menons et leur temporalité, eu égard à l'intensité de ces actions qu'on mène parce qu'on gère à la fois le quotidien et puis l'imprévu. Et quand on est déjà au taquet sur le quotidien, l'imprévu risque de faire verser les équipes. Je vous le dis, on peut se féliciter d'avoir une ville extrêmement active en termes d'animation. Je salue Madame Da Cunha, Madame Régnault notamment et tous les collègues qui s'impliquent, je vois Sophal Duong qui s'implique énormément et c'est très important pour les populations. Mais j'attire notre attention sur la nécessité de prendre garde à ne pas être trop souvent et trop longtemps en surchauffe. J'ai vu le service com il n'y a pas longtemps être tiré à hue et à dia entre la multitude de documents à présenter, à fabriquer pour mettre en lumière tout ce que nous faisons. Abondance de biens ne nuit jamais, donc ne prenez pas ça comme une volonté de ma part de réduire la voilure, mais ayons le souci, et je sais que vous l'avez, de nous concerter ensemble pour voir comment mener des actions en commun et de manière organisée et rythmée pour permettre à nos équipes qui travaillent sur ce quotidien que nous leur proposons, mais aussi sur les impondérables et les aléas de l'imprévu, de pouvoir gérer le tout dans un cadre budgétaire respecté et un chapitre 12 que je surveille comme le lait sur le feu. Et là, ce n'est pas seulement le directeur général des services qui est soucieux de la gestion rigoureuse de nos moyens. C'est moi aussi et je vois Madame Bettinger qui opine 5 fois du chef.

Je ne veux pas terminer sur cette note qui pourrait apparaître un peu précautionneuse. Je voudrais saluer l'investissement de notre conseil et de beaucoup de ses membres. Pas tous, mais c'est comme ça. Les absents se reconnaîtront, non pas les absents d'aujourd'hui, mais les absents qui ne sont pas au rendez-vous de nos actions. C'est la vie, c'est ainsi. Mais en tout cas, je salue vraiment l'intensité du travail que vous avez été amenés à conduire, l'implication au quotidien des élus qui font un travail assez remarquable. Je le dis d'une place qui est presque celle de témoin et de chef d'orchestre, ce conseil est un conseil qui sert excellemment bien la ville de la Chapelle Saint-Luc. Les services nous accompagnent dans cette mission, mais je voulais vraiment, pour ce dernier rendez-vous de l'année, vous dire combien je suis fier d'être le président de cette séance et le capitaine de ce conseil municipal, parce que franchement, vous m'épatez souvent. Voilà, et comme dirait l'autre, j'ai l'état civil qui veut que j'en ai vu. Je voulais vous remercier toutes et tous pour l'implication dans votre travail et les prises d'initiative et le sens du service que vous proposez à la population, de manière à la fois très impliquée et en même temps avec un peu d'humour et de distance, ce qui ne fait jamais de mal.

Mesdames et Messieurs, en récompense de tout ça, je vous invite à prendre le verre de l'amitié, service et l'ensemble. Merci beaucoup.